



**FACULTÉ DES SCIENCES  
MONTPELLIER**

---

**CONSEIL  
SEANCE DU 6 JUIN - N° 288 -**

---



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 6 septembre 2018



**Collège C: USAGERS**

	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane <b>BASSO</b>		Thomas BESSEDE
Nolwenn <b>BAUTIER</b> (suppléant)		
Maxime <b>BOUDET</b>	X	
Teddy <b>BAYLET</b> (suppléant)		
Alban <b>DURAND</b>		Noémie FRERE
David <b>ABEZA</b> (suppléant)		
Noémie <b>FRERE</b>	X	
Aude <b>BRETAGNOLLE</b> (suppléant)		
Coraline <b>MONTARIOL</b>		
Adèle <b>BARROIL</b> (suppléant)		
Axelle <b>SCHMITT</b>		
Déborah <b>GARCIA</b> (suppléant)		
Alexandre <b>SERP</b>	X	
Thomas <b>BESSEDE</b> (suppléant)	X	
Renaud <b>SOROT</b>		
Guilhem <b>FOUILHE</b> (suppléant)	X	

**Collège D : Personnels IATOSS**

Georges <b>BOUBY</b>	x	
Dalila <b>HAMMAR</b>	x	
Nabil <b>KOUADRI</b>		Dalila HAMMAR
Nicolas <b>MOUREAU</b>	x	

**Personnalités extérieures**

Christelle **JOURNET**  
(Conseil Économique et Social)

Françoise **BONS**  
(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)

Michaël **DELAFOSSE**  
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Chantal **MARION**  
(Montpellier Agglomération)

Eric **JALLAS**  
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Jean-Pierre PECOUL

**Personnalités extérieures à titre personnel**

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

**Membres en exercice : 40**  
**En début de séance, 28membres présents ou représentés**

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :  
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

**Invités permanents présents :**

**- Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'Université**  
Agnès FICHARD-CARROLL

**- Directeur (trice)s adjoint(e)s**  
Thierry BRETAGNON  
Geneviève DEGOLS  
Frédéric LEMOIGNO  
Valérie ROLLAND

**- Directeurs Département d'enseignement**  
Ahmed-Adam ALI (BE)  
Gilles DESPAUX (EEA)  
Jean-Sébastien FILHOL (Chimie)  
Hervé JOURDE (DESTEEM)  
Jorge RAMIREZ-ALFONSIN (Mathématiques)

**- Directeurs des Services d'Appui à la Pédagogie**  
Thierry BRETAGNON (CMI-Figure)

**- Chefs de service**  
Gilles GUEVELLOU (Responsable administratif)  
Béatrice GOUJON (Responsable administrative adjointe)  
Sandrine VILLANUEVA-THERON (Responsable administrative adjointe)  
Béatrice BOYER (Communication)

**- Chargés de mission**  
Ahmed-Adam ALI (Relations Internationales)  
Jérôme CASTELLON (Évaluation des enseignements)  
Pascale GALL-BORRUT (Conventions et partenariat)  
Marc ROLLAND (TICE)

**- Secrétaire de séance**  
Sandra GAUCERAND (Assistante de Direction)

Le **mercredi 6 juin 2018**, à 9heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 5 avril 2018, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, salle des Actes, bâtiment 7du campus Triolet.

## 1. INTRODUCTION DU DIRECTEUR

### a. **Présentation de l'ordre du jour**

**M. HOFFMANN** procède au rappel de l'ordre du jour :

*1- Introduction du Directeur,  
2- Approbation du PV n° 286 - 13 avril 2018,  
3- Nomination de Directeurs Adjoints,  
4- Élections des membres extérieurs du Conseil,  
5- Vote de conventions,  
6- Points sur la Pédagogie,  
7- Point Finances,  
8- Points divers.*

**M. HOFFMANN** s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

**M. VERNICOS** sollicite une clarification sur le logiciel PROSE pour que le choix du Directeur de la Faculté des Sciences soit transparent ainsi qu'un point d'information complémentaire relatif à l'application ParcoursSup.

**M. HOFFMANN** prend note des demandes de **M. VERNICOS**.

**M. HOFFMANN** ajoute que **M. LEMOIGNO** avait prévu de réaliser un bilan sur ParcoursSup dans le point 6- Point sur la Pédagogie.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de passer au point suivant.

### b. **Prochain Conseil - Mercredi 4 juillet 2018**

**M. HOFFMANN** précise à l'assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le mercredi 4 juillet 2018, à 8 h 45 - Salle des Actes du campus Triolet -.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Introduction,
2. Présentation des bilans des Départements d'enseignement,
3. Questions diverses.

**M. HOFFMANN** souligne qu'il est possible de le contacter si un membre du Conseil souhaite apporter un nouveau point à l'ordre du jour.

**M. HOFFMANN** informe l'auditoire que la séance sera ouverte à tous les personnels de la Faculté des Sciences comme cela s'était fait l'année passée.

## 2. APPROBATION DU PV N° 286 - 13 AVRIL 2018

**M. HOFFMANN** espère que les conseillers ont pu consulter le procès-verbal n°286 du 13 avril 2018, mis à leur disposition sur l'ENT du Conseil.

**M. HOFFMANN** demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler sur ce dernier.

**M. GUEVELLOU** indique que le quorum est actuellement atteint en séance.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** propose de valider le procès-verbal n° 286 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 13 avril 2018.

**Votants : 28 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

**Favorable : 27**

Le PV n° 286 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 13 avril 2018 recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

**M. HOFFMANN** remercie l'assemblée pour ce vote favorable et suggère de passer au point suivant.

### 3. NOMINATION DES DIRECTEURS ADJOINTS

**M. HOFFMANN** fait part aux conseillers du souhait de la Direction de nommer deux nouveaux Directeurs adjoints :

- **M. Ahmed Adam ALI** qui sera en charge de trouver des ressources propres pour la composante via la création de DU, des relations avec les entreprises, de la taxe d'apprentissage, la formation continue, les réflexions relatives à la mise en place du LMD5 pour développer les financements supplémentaires qui, actuellement n'existent pas ou sont très faibles au sein de la Faculté des Sciences.

- **M. Jean-Michel MARIN** dont la mission sera d'assurer la relation entre la Faculté des Sciences de Montpellier et la Recherche « *au sens large* » (MUSE, appels à projets PIA3, interactions avec les laboratoires pour la restructuration du LMD5.)

**M. HOFFMANN** demande si l'assemblée a des questions sur cette proposition.

**M. VERNICOS** s'interroge : « *Des lettres de cadrage seront-elles présentées à l'auditoire ?* ».

Pour **M. VERNICOS**, c'est le minimum pour que l'assemblée puisse se prononcer sur cette nomination ...

**M. HOFFMANN** lui répond qu'une lettre de mission sera proposée au Conseil pour chacun des nouveaux Directeurs adjoints en septembre prochain.

**M. VERNICOS** conclut que le Conseil ne procédera pas au vote de la nomination de **M. ALI** et **M. MARIN** lors de cette séance.

**M. VERNICOS** s'étonne que des responsables soient nommés sans que les conseillers ne sachent ce qu'ils vont faire.

**M. MARIN** connaît parfaitement les missions qui lui sont assignées et ce qu'il veut faire.

**M. MARIN** prendra en charge la relation entre la Recherche et la Faculté des Sciences de Montpellier pour faire en sorte que la composante soit mise en avant et mieux considérée dans le cadre des modifications opérées actuellement au niveau de la Recherche.

Pour **M. MARIN**, sa mission est très claire.

**M. MARIN** indique que la première action de sa mission a déjà eu lieu. Une réunion est intervenue vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018 avec les porteurs de projets EUR. Il a été demandé de se coordonner avec les Départements d'enseignement ainsi que les masters existants. « *Ce qui est intolérable pour la Faculté des Sciences, c'est de voir des formations déstabilisées par ce type d'appel à projets.* ».

Pour **M. MARIN**, il est indispensable de faire en sorte que la Faculté des Sciences de Montpellier soit au centre des discussions de Recherche au sein de l'Établissement.

**M. HOFFMANN** signale que même si la lettre de mission n'est pas présentée ce jour à l'assemblée, le travail de **M. MARIN** et de **M. ALI** a déjà débuté depuis quelques temps ...

**M. ALI** explique que « *le LMD5 arrive à grands pas !* » L'idée est de ne pas rater ce tournant devant permettre de réfléchir à une pédagogie et à la perception des formations de la Faculté à l'extérieur, notamment avec le monde socio-économique.

Techniquement, **M. ALI** pense que la Faculté est en capacité de faire en sorte que ces interactions puissent se matérialiser, notamment autour de ce qu'est la Formation continue et de monter en puissance concernant l'Apprentissage.

Pour **M. ALI**, la Faculté des Sciences est en capacité de créer des DU, en collaboration avec les Départements d'enseignement.

**M. ALI** rappelle que la Faculté ne peut plus uniquement fonctionner avec les ressources allouées par l'Université de Montpellier. La Faculté doit montrer qu'elle est capable d'aller en chercher de nouvelles, surtout si elle veut être ambitieuse sur ses formations et aller vers une certaine autonomie.

**M. BOUDET** s'interroge : « *Pourquoi nommer deux nouveaux Directeurs adjoints ?* ».

**M. ALI** lui répond qu'il n'a pas écouté ce qui vient d'être dit.

**M. ALI** note que si la Faculté veut être crédible et défendre ses idées, des personnes doivent être présentes pour la représenter avec une feuille de route ! Or, **M. ALI** et **M. MARIN** ne peuvent se présenter dans certaines réunions et instances s'ils ne sont pas clairement identifiés.

**M. ALI** ajoute que sans mandat, leurs missions ne peuvent être réalisées.

**M. HOFFMANN** acquiesce : pour dialoguer avec les instances et représenter la composante, les personnes doivent avoir un statut clair et être institutionnellement positionnées par la Faculté.

**Mme LEREDDE** rebondit sur le fait de « *chercher des ressources propres* ». Elle sait bien que cela est fastidieux et compliqué.

**Mme LEREDDE** explique que le master Réservoir Géologie n'a pas reçu la taxe d'apprentissage depuis des années : celle-ci s'est perdue dans d'autres réseaux ... De ce fait, un fournisseur important a malheureusement cessé de les aider cette année.

**Mme LEREDDE** constate que le master se trouve en grande difficulté suite à cela.

**M. ALI** pense qu'il faut initier une réflexion à ce sujet. La taxe d'apprentissage doit-elle uniquement alimenter les projets pédagogiques ou être complètement adossée aux formations ?

**M. ALI** informe l'assemblée que les grandes entreprises participant ou finançant la formation des universités vont désormais « *couper les vivres* » si les formations ne sont plus affichées en globalité à l'échelle des structures.

**M. HOFFMANN** précise que cette nouvelle loi va être prochainement mise en place.

**Mme LEREDDE** rappelle que cela suppose une grande énergie de demander une taxe d'apprentissage et ce, d'autant plus que l'on ne sait pas à quel moment elle va être versée. Il arrive que des soldes n'arrivent pas jusqu'aux formations et soient alloués à d'autres composantes.

Pour **Mme LEREDDE**, tout cela est problématique.

**M. ALI** acquiesce.

**M. VERNICOS** ne souhaite pas que les DU soient créés aux dépens des formations de la composante : « *les gens n'ont que deux bras.* ».

**M. VERNICOS** s'interroge sur le coût des DU pour la Faculté : cela est la porte ouverte à l'augmentation des frais d'inscription, auquel il est totalement opposé.

**M. ALI** lui précise que l'idée n'est pas « *de foncer à tête baissée.* ». Il souhaite qu'une discussion soit ouverte sur cette éventualité.

Pour **M. ALI**, il est hors de question de mettre en place des structures sans réflexion préalable. Il convient d'avoir une adhésion collective.



**M. ALI** sera force de proposition et mettra en place un groupe de travail. Il représentera la Direction mais, il est indispensable qu'il y ait un aval de la Faculté.

**M. HOFFMANN** rappelle que s'ils se mettent en place, les DU ne doivent pas représenter une surcharge pour l'ensemble des personnels.

**M. ALI** confirme les propos de **M. HOFFMANN**.

**Mme GALL-BORRUT** souhaite poser une question d'ordre réglementaire.

**Mme GALL-BORRUT** trouve positif que la communauté se saisisse de ces problèmes. Toutefois, elle est « chiffonnée » par le cumul des mandats : **M. ALI** et **M. MARIN** sont élus au Conseil de la Faculté des Sciences et vont être nommés Directeurs adjoints. **M. ALI** est également Directeur du Département BE.

**Mme GALL-BORRUT** signale qu'une personne élue au Conseil d'UFR a un rôle d'ordre législatif : la double, voire triple casquette portée par **M. ALI** et **M. MARIN** la dérange.

**M. HOFFMANN** a eu une discussion avec **M. ALI** et **M. MARIN** à ce sujet : ces derniers ont sollicité une « période d'essai ».

**M. HOFFMANN** ne souhaite pas ôter toutes les fonctions et missions de **M. ALI** et **M. MARIN**. L'objectif est de leur laisser un laps de temps pour tester et initier. En septembre prochain, ils devront faire un choix : s'ils acceptent cette mission en qualité de Directeur adjoint, ils devront quitter leur mandat d'élus au Conseil d'UFR Sciences.

**M. HOFFMANN** rappelle que la Faculté des Sciences a besoin de soutien et de collègues qui s'investissent. Le travail initié par **M. ALI** et **M. MARIN** commence réellement. Celui-ci est important et comprend de nombreux enjeux.

Pour **M. HOFFMANN**, cette période de transition est essentielle, d'autant plus que celle venant de passer a été difficile pour l'ensemble des enseignants-chercheurs et plus largement, de la communauté de la Faculté des Sciences. Il faut désormais stabiliser pour repartir en septembre sur quelque chose de clair, sans cumul pour les uns et les autres.

**Mme GALL-BORRUT** acquiesce : « *il n'est pas possible d'avoir autant de casquettes !* ».

**M. MARIN** confirme que cette double mission est temporaire : il a besoin d'une période pour analyser et prendre du recul. A l'issue de celle-ci, soit il démissionnera du Conseil et acceptera ces nouvelles missions de Directeur adjoint, soit il restera au Conseil de l'UFR Sciences et ne sera pas Directeur adjoint. Pour lui, les choses sont bien claires.

**M. ALI** et **M. MARIN** donnent rendez-vous en septembre prochain à l'auditoire.

Suite à cette nomination, **M. HOFFMANN** précise que de nouveaux chargés de mission ne seront plus en place.

En l'absence de nouvelle observation, **M. HOFFMANN** suggère de passer au point suivant.

#### 4. ÉLECTIONS DES MEMBRES EXTERIEURS DU CONSEIL

**M. HOFFMANN** indique qu'un courriel a été envoyé à chaque liste, demandant de faire une proposition de membres extérieurs.

**M. HOFFMANN** suggère aux responsables de listes de présenter leur suggestion.

**Mme FRERE** présente **M. Alexandre PATERNE**, membre actif de plusieurs associations dont « *Le TAUST* ».

**Mme FRERE** ajoute que **M. PATERNE** est étudiant à l'Université Paul Valéry de Montpellier.

**Mme FRERE** invite les membres du Conseil à consulter le cv de **M. PATERNE** qui a été mis en ligne.

**Mme GALL-BORRUT** informe que sa liste propose **M. PECOUL**, siégeant déjà au sein du Conseil de l'UFR Sciences.

**Mme GALL-BORRUT** souligne l'assiduité de **M. PECOUL** à toutes les séances de ce Conseil.

**Mme GALL-BORRUT** préfère lui laisser la parole.

**M. PECOUL** était Directeur des Ressources Humaines au sein d'une entreprise privée multinationale puis, d'une entreprise publique française. Il a touché à toutes les activités : gestion des ressources humaines, recrutement, formation, gestion de carrière, relations sociales,...

**M. PECOUL** a évolué à l'interface entre l'entreprise et la vie de l'Université tout au long de sa carrière.

**M. PECOUL** est très intéressé par la pédagogie, tout comme les activités proposées par la Faculté des Sciences de Montpellier. Il est d'ailleurs, gestionnaire de formation scientifique de formation.

**M. HOFFMANN** constate que la liste de **M. ALI** propose trois personnes.

**M. ALI** acquiesce et présente ses membres :

- **M. QUENTIN**, retraité depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Il était Inspecteur de l'Éducation Nationale, en situation de détachement dans le corps des Inspecteurs Principaux Jeunesse et Sports. Il a travaillé dans le domaine de la Solidarité, la lutte contre les discriminations et les exclusions liées à des facteurs sociaux au sein de l'Éducation Nationale. **M. QUENTIN** a œuvré dans la politique éducative notamment au niveau des handicaps au sein de plusieurs structures - URIOPSS-Occitanie, l'ARIEDA, ...- **M. QUENTIN** est très investi dans le domaine de la formation continue.

- **M. BURGER** a travaillé à la liaison entre l'Université de Montpellier, les lycées, les collèges et les écoles. Il a animé pendant plusieurs années les élèves qui venaient à l'UM2 pendant les TD. Il est coprésident de l'APIEU et de l'Association Écologistes de l'Euzière, engagée sur des activités d'animation naturalistes ainsi que sur la création de jardins partagés urbains. Il est impliqué dans le monde éducatif et environnemental.

- **Mme MALACARNE**, secrétaire générale de l'entreprise Union des Industries Chimiques. Dans le cadre de ses activités principales, **Mme MALACARNE** est chargée de renforcer les liens entre les mondes universitaires (Enseignement et Recherche) et industriels mais aussi, de valoriser les professions scientifiques auprès des jeunes, les aider à poser une réflexion scientifique et citoyenne sur le rôle en particulier de la chimie dans le progrès de la préservation de la santé humaine et de l'environnement.

Pour **M. ALI**, il était important de présenter **Mme MALACARNE** comme personnalité extérieure.

**M. HOFFMANN** note que **Mme MALACARNE** est toujours en activité et demande à **M. ALI** si cela ne l'empêchera pas de participer au Conseil.

**M. ALI** lui avait posé la question. **Mme MALACARNE** a indiqué qu'elle serait disponible.

**M. HOFFMANN** se retrouve face à un problème inédit car une liste a proposé trois noms au lieu d'un seul. Rien n'est prévu dans les statuts ...

**M. ALI** demande si cela est réglementaire.

**M. GUEVELLOU** répond que le Conseil doit choisir trois personnalités. Il appartient à l'assemblée de s'exprimer au vu des différents profils proposés.

**M. FILHOL** constate que ces derniers sont très différents, ce qui permet de disposer d'une grande diversité de personnalités.

**M. GUEVELLOU** acquiesce et demande que les cv soient projetés à l'auditoire.

**M. GUEVELLOU** rappelle qu'il est prévu dans les statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier « *trois personnalités extérieures choisies en tant que représentantes des associations scientifiques et culturelles et des grands services publics, proposées par les élus du Conseil et validées par un vote de ces élus.* ».

**Mme HAMMAR** demande si tous les cv étaient disponibles sur l'ENT.

**M. HOFFMANN** répond qu'il manquait celui de **M. PECOUL**, présent aujourd'hui pour répondre aux questions de l'assemblée.

**M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote des trois personnalités.

**M. BOUBY** ne souhaite pas voter sur quelque chose dont il n'avait pas les informations en amont.

**M. BOUBY** est représentant de SUD Education : il ne peut pas prendre une décision seul et se doit de consulter son organisation syndicale.

**M. GUEVELLOU** précise que « *la parole ici présente* » doit être collégiale et demande si la position de **M. BOUBY** est représentative et unanime.

**Mme FRERE** constate que cela fait plusieurs séances où il est question de ce vote.

Pour **Mme FRERE**, l'assemblée n'est pas prise de court. Elle s'interroge sur le fait de ne pas voter ce jour.

**M. BOUBY** se demande pour qui voter.

**Mme FRERE** rappelle que les présentations viennent d'être faites.

**M. BOUBY** le répète : pour pouvoir voter, il lui est nécessaire de disposer des informations au préalable pour en discuter avec son organisation syndicale.

**M. BOUBY** ajoute que si les autres membres souhaitent voter, qu'ils le fassent. Lui, ne le fera pas !

**M. VERNICOS** comprend la position de **M. BOUBY**, lui-même se trouvant dans la même situation. Toutefois, il est conscient que ce dossier « *traine* » depuis plusieurs séances. Etant minoritaire, il comprend que le Conseil prenne la décision de procéder au vote des extérieurs.

**Mme GALL-BORRUT** sollicite trois minutes pour consulter les différents cv.

**M. HOFFMANN** accepte et indique que les cv vont être projetés. Il est également possible de se rapprocher de **M. PECOUL** pour toute question.

**M. HOFFMANN** suspend la séance de dix minutes.

**M. HOFFMANN** demande à **M. ALI** si sa liste a fait un choix sur l'un des trois cv proposés.

**M. ALI** suggère de reporter cette élection à la prochaine séance car sa liste n'a pu se prononcer.

**M. HOFFMANN** informe que l'élection des personnalités extérieures se déroulera donc le 4 juillet prochain.

**M. HOFFMANN** indique que les cv retenus seront mis à disposition de l'assemblée sur l'ENT du Conseil.

**M. HOFFMANN** rappelle que cette prochaine séance sera ouverte aux personnels de la Faculté. Aussi, il précise que le Conseil débutera à 8h00 avec une séance « *fermée* » dédiée au vote des personnalités extérieures, puis ouvrira ses portes à 8h45 à la communauté de la Faculté.

**M. HOFFMANN** demande si l'assemblée a des remarques à formuler.

**M. MANCHERON** souhaite plus de précisions sur les modalités de décision.

**M. HOFFMANN** répond qu'il s'agira d'un vote à la majorité simple.

**M. MANCHERON** s'interroge sur le nombre de personnes que devront sélectionner les votants : 1,2 ou 3 noms ?

**M. HOFFMANN** indique que la Direction se rapproche de la DAGI car les modalités pratiques ne sont pas précisées dans les statuts de la Faculté.

**M. DESPAUX** constate que les résultats peuvent être totalement différents en fonction du vote ...

**M. HOFFMANN** acquiesce.

Pour **M. MANCHERON**, le mode d'élection doit être connu de tous afin d'éviter une mauvaise ambiance. Il semble plus équitable que chaque conseiller propose trois noms.

**M. HOFFMANN** et **M. GUEVELLOU** le confirment.

Pour **M. BOUDET**, le mieux est de proposer entre zéro et trois noms.

**M. MARIN** précise que le votant n'est pas obligé de mettre trois noms.

**M. HOFFMANN** prend note de cette remarque.

## 5. VOTE DE CONVENTIONS

**M. HOFFMANN** indique que le Conseil doit procéder au vote de deux conventions :

### a. La CPGE de Sète

**M. HOFFMANN** précise que le document est mis à la disposition de l'auditoire sur l'ENT du Conseil.

**M. HOFFMANN** souligne que cette convention correspond à un renouvellement d'une durée d'un an. La classe préparatoire est associée à la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. HOFFMANN** rappelle que ce texte avait déjà été longuement discuté l'an dernier.

**M. HOFFMANN** note que cette CPGE de Sète devait initialement venir sur le campus Triolet mais, le Rectorat d'académie ne disposait pas des moyens pour faire venir les étudiants. Il a alors demandé à ce que des enseignants de la Faculté aillent enseigner au Lycée Joliot Curie de Sète.

**M. HOFFMANN** informe qu'un compromis a été acté : la Faculté interviendra un minimum d'heures sur cette CPGE.

**M. VERNICOS** regrette que le Conseil ait à nouveau à se prononcer sur cette convention. Il est contre le fait que la Faculté monopolise ses forces pour des CPGE sur une décision rectorale.

Pour **M. VERNICOS**, c'est à celui-ci de prendre ses responsabilités. Il ne doit pas demander à la Faculté des Sciences d'utiliser ses forces alors qu'elle a déjà du mal à réaliser des enseignements corrects.

**M. VERNICOS** est totalement opposé à cette convention.

**M. BOUBY** aurait souhaité disposer d'un bilan de l'année venant de s'écouler : comment s'est-elle passée, combien cela a coûté à la Faculté des Sciences, quel est l'avis des enseignants qui sont intervenus, ... ?.

**M. BOUBY** se rappelle que lors du premier vote de cette convention, « *le Conseil avait dit que cela se faisait dans l'urgence à la demande du Rectorat.* » L'année 2017-2018 était une année test. Un bilan aurait permis de se positionner.

**M. BOUBY** approuve les propos de **M. VERNICOS** : vu le contexte actuel de l'UFR Sciences, il est impensable de proposer à ce que des enseignants de la Faculté des Sciences aillent faire des cours, alors que ces derniers devraient être assurés par des équipes pédagogiques de lycée.

**M. HOFFMANN** établit un bref bilan de l'année venant de s'écouler. et demande à **Mme DEGOLS** de compléter ses propos.

**M. HOFFMANN** précise que la Faculté s'était opposée l'an dernier au Rectorat et n'avait envoyé aucun enseignant à Sète. La deuxième année se met en place et le Rectorat continue à faire pression. La composante a un enseignant du Département Informatique qui a souhaité intervenir dans cette CPGE sur un volant de 70 heures.

**M. VERNICOS** signale qu'il lui a été refusé 9 heures sur des travaux dont il avait besoin pour faire correctement son travail. Aussi, il s'étonne que 70 heures soient accordées pour cette convention. Cela lui pose un problème : il votera donc contre ce texte.

**M. BOUDET** note que **M. HOFFMANN** a souligné les problèmes rencontrés par la composante. Il ne comprend donc pas pourquoi envoyer des enseignants dans ce lycée. D'autant plus que les classes préparatoires ne sont pas des formations à proprement parlé mais, des passerelles pour entrer au sein de grandes écoles. Un volant de 70 heures est conséquent, surtout pour des enseignements en informatique alors que la filière est sous tension !

In fine, **M. BOUDET** comprend le sens de cette convention mais, il convient d'être cohérent avec les problèmes d'heures rencontrés par la composante. Aussi, il lui paraît étrange d'envoyer des enseignants pour réaliser des cours au sein d'un autre établissement.

**M. HOFFMANN** rappelle que la mise en place de cette CPGE est une décision de Madame le Recteur. Celle-ci est un peu particulière car elle s'adresse à des étudiants originaires de quartiers difficiles. Cela leur permettrait « d'embrayer » sur des études supérieures.

**M. HOFFMANN** ajoute qu'une négociation initiale est intervenue il y a trois ans entre le Rectorat et la Faculté des Sciences. La composante avait pris un engagement.

Pour **M. HOFFMANN**, il est dommage de se désengager totalement car cette formation s'adresse à des étudiants inscrits à la Faculté des Sciences de Montpellier. « *Il y a de fortes probabilités que nous récupérons certains de ces étudiants car les critères de sélection de cette CPGE ne correspondent pas à ceux des lycées Mermoz, Joffre, ...* »

**M. HOFFMANN** insiste : cette classe préparatoire s'adresse à des étudiants en difficulté. Cela leur permettrait de démarrer quelque chose de nouveau !

**M. HOFFMANN** comprend la remarque de **M. VERNICOS**. Mettre des moyens pour cette convention alors que la composante a des difficultés est délicat. Toutefois, cela fait partie des missions de service public que d'accueillir ces étudiants Sétois risquant de poursuivre leurs études à la Faculté des Sciences plutôt que dans de grandes écoles d'ingénieurs.

Pour **M. HOFFMANN**, l'esprit de cette CPGE est intéressant, même s'il n'est pas foncièrement d'accord avec la façon dont les choses ont été mises en place.

**M. HOFFMANN** aurait souhaité accueillir ces étudiants au sein du campus Triolet pour qu'ils puissent suivre des TP et que le Rectorat se charge des cours.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **M. BOUBY**.

**M. BOUBY** indique que SUD Éducation est favorable à l'intégration des CPGE à l'intérieur des universités car des enseignements universitaires post-bac y sont dispensés. L'organisation syndicale trouve anormal que le secondaire réalise ce travail-là !

**M. BOUBY** ajoute que cette configuration est idéale pour le Rectorat car un enseignant de l'enseignement supérieur coûte moins cher qu'un enseignant du second degré agrégé donnant des cours en CPGE.

**M. BOUBY** votera contre cette convention, même s'il avait fait un autre choix la première année à titre expérimental.

Pour **M. BOUBY**, cela engendre une perte de moyens complémentaire pour l'Université de Montpellier.

**M. BOUBY** le répète : il est pour l'intégration des CPGE au sein des universités, à condition que celle-ci soit accompagnée de moyens.

**M. BOUBY** rebondit sur les propos de **M. HOFFMANN** concernant le Service public. Celui-ci doit être apprécié dans sa globalité, non seulement quand cela nous intéresse. La mission de l'Université est d'accueillir tous les étudiants titulaires du baccalauréat mais, il ne polémiquera pas sur ce sujet.

**M. FILHOL** s'étonne qu'il n'y ait pas de compensation financière pour la Faculté des Sciences.

**M. HOFFMANN** signale que la Faculté récupère les inscriptions des étudiants.

**M. HOFFMANN** rappelle que l'intérêt de cette convention est de faire venir ces étudiants à la Faculté des Sciences et de faire en sorte qu'ils intègrent la composante dans le cadre de la CPGE.

**M. HOFFMANN** indique que le Proviseur du Lycée Joliot Curie de Sète lui a fait remarquer que ces étudiants sont, pour la plupart, en difficulté financière. Ils ne peuvent pas se permettre de se loger sur Montpellier ou de faire les allers-retours quotidiennement : le coût est trop important pour eux, indépendamment du temps qu'ils passeraient dans les transports.

**M. HOFFMANN** note que la Faculté s'est désengagée sur la deuxième année de la CPGE. Le Département Informatique a émis le souhait de soutenir une partie des enseignements. Les Mathématiques et la Physique seront financés par le Rectorat.

**Mme DE SAPORTA** s'interroge : sur la page 7 de la convention, il est noté : « *Échanges de services d'enseignement réciproques au sein de l'établissement partenaire* ». 70 heures ont été effectuées par un informaticien l'an dernier : y a-t-il un retour, à savoir des enseignants de CPGE qui sont venus faire cours à des étudiants de la Faculté des Sciences ?

**M. HOFFMANN** ne peut répondre à cette question. Mais il faut se rappeler que d'autres formations ont des relations avec le rectorat.

**M. GUEVELLOU** rappelle qu'il s'agit d'une convention cadre issue de la loi de 2015 relative à l'intégration des CPGE au sein des établissements d'Enseignement supérieur. Concernant la réciprocité, **M. GUEVELLOU** a des doutes.

**Mme DE SAPORTA** fait part d'une expérience au sein d'une classe préparatoire universitaire en Mathématiques qui s'est mal terminée et ce, pour de multiples raisons. Des professeurs de CPGE ont dispensé des enseignements devant des étudiants de l'Université. Cela existe et s'est déjà fait, il n'y a pas de raison que cela ne se fasse pas dans le cadre de cette convention.

**Mme DE SAPORTA** insiste : il est noté sur la convention que les services enseignements sont « *réciproques* ». Elle ne comprend pas pourquoi dans les faits cela ne l'est pas.

**M. MANCHERON** souhaite faire la même remarque et demande si la Faculté peut exiger cette réciprocité.

**M. HOFFMANN** répond que la composante n'en a pas les moyens : le Rectorat n'a pas d'enseignants pour cela mais des réciprocités indirectement existent.

**M. MANCHERON** constate que la convention n'est pas complète : il manque des informations sur la première page.

**M. FILHOL** aura des besoins au niveau du EP1 et demande s'il n'est pas possible de négocier un échange avec un enseignant du secondaire qui pourrait intervenir.

**M. HOFFMANN** répond négativement.

**M. ALI** rappelle que la Faculté se trouve dans une situation financière tendue. Il y a un manque de bras, les étudiants arrivent au sein de la Faculté et le Rectorat récupère 70heures d'enseignement... Pour **M. ALI**, « *il ne faut pas abuser !* ».

**M. HOFFMANN** explique que les 70 heures concerne l'année qui arrive. Ces heures concernent la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année de CPGE.

**M. HOFFMANN** souligne qu'au départ, l'investissement de la Faculté des Sciences devait être total au sein de cette CPGE. La composante s'est, petit à petit, désengagée.

Pour **M. HOFFMANN**, il est « *un peu cavalier* » de se désengager totalement. Toutefois, la composante va refuser d'aller faire des enseignements à Sète et proposera aux étudiants de venir suivre des TP sur le campus.

**M. HOFFMANN** n'est pas en accord sur la façon dont les choses se sont montées.

**Mme GALL-BORRUT** se rappelle que le Conseil avait voté « *Pour* » cette convention.

**Mme GALL-BORRUT** note que ce texte correspond à quelque chose que la Faculté des Sciences fait avec tous les lycées, à savoir que les lycéens suivant une classe préparatoire ont une équivalence au sein de la composante et peuvent intégrer ses formations de manière automatique.

**Mme GALL-BORRUT** constate que cela apparaît sur cette convention.

Pour **Mme GALL-BORRUT**, ce qui n'est pas clair dans ce texte, c'est le deuxième volet correspondant à l'intervention réciproque au sein de la CPGE. Elle est d'accord avec certains élus : le Conseil n'est pas obligé de valider cette convention s'il juge que la réciprocité n'est pas respectée et peut demander pour quelle raison, elle ne l'est pas.

**Mme GALL-BORRUT** a déjà posé une question sur ce point-là : il lui a été répondu que l'aspect financier ne pouvait pas apparaître sur cette convention car c'est une convention cadre.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **M.BESSEDE**.

**M.BESSEDE** demande si la Faculté a connaissance de ce que sont devenus ces étudiants de CPGE. Viennent-ils s'inscrire à la Faculté des Sciences ou poursuivent-ils leur cursus au sein de grandes écoles et écoles privées ?

**M. HOFFMANN** rappelle que l'année 2017-2018 est la 1ère année où cette convention a été mise en œuvre. Il est difficile de savoir ce que sont devenus ces étudiants. Mme DEGOLS participe aux conseils de classe de cette CPGE.

**M. HOFFMANN** confirme qu'un bilan sur le devenir des étudiants pourrait être intéressant.

**M. MÜNCH** souhaite intervenir sur le choix que prend le Conseil en refusant de valider cette convention et sur ce qui est dit sur le « flou ».

**M. MÜNCH** fait remarquer que le Rectorat place des forces au sein de l'Université de Montpellier et de la Faculté des Sciences dans les filières de formation des maîtres. Des PRAG du Secondaire interviennent dans les licences et masters. Il n'y a peut-être pas une contrepartie exacte avec le Lycée Joliot Curie de Sète.

Pour **M. MÜNCH**, si le message est « *La Faculté des Sciences refuse de valider cette convention parce qu'elle a peu de moyens* » du Rectorat, ce dernier pourra faire la même chose pour les formations des maîtres bénéficiant des interventions des enseignants du Secondaire.

**M. MÜNCH** signale que la Faculté des Sciences se bat pour continuer à porter ces dernières, en particulier pour le master.

**M. MÜNCH** insiste : si la Faculté porte ce message, ces formations échapperont demain à la Faculté des Sciences de Montpellier et seront portées par la Faculté d'Education, eu égard aux évolutions qui se profilent. Les enseignants de notre composante n'y interviendront plus, ce qui permettra de récupérer des heures pour faire les services d'enseignement.

**M. MÜNCH**, en qualité de Responsable de la mention MEEF se porte garant du niveau scientifique des étudiants sortant des formations MEEF, préparations au CAPES et à l'Agrégation.

**M. MÜNCH** entend que la convention est « *mal ficelée* ». Il serait intéressant de disposer d'un bilan à la fin de l'année universitaire afin de se rendre compte si le fait de mettre des forces permet de récupérer ensuite des étudiants ou si cela est un simple mirage.

**M. MÜNCH** rappelle que le Rectorat est un partenaire.

**M. MÜNCH** pense que la Faculté a besoin d'être le garant de la formation scientifique du Master MEEF dédiée aux métiers d'enseignement du 1er et 2d degré. Si la Faculté perd cela, le niveau des enseignants du primaire et du secondaire, CPGE incluses, sera bien moindre.

Pour **M. VERNICOS, M. MÜNCH** sous-entend que le niveau scientifique de la Faculté des Sciences est faible alors que celui-ci est tout à fait correct.

**M. VERNICOS** souhaite que les raisons pour lesquelles cette convention a été élaborée soient rappelées. Il s'agit d'une directive qui stipulait qu'il n'y aurait pas de création de nouvelles CPGE si celles-ci ne disposent pas d'une convention avec une université.

**M. VERNICOS** est opposé à cette convention car la Faculté des Sciences n'a pas les forces de l'assumer. Cela ne correspond pas au message dont parlait **M. MÜNCH**.

**Mme. FERNANDEZ** note que techniquement, il s'agit d'une convention cadre. En principe, il faudrait une convention spécifique prévoyant une réciprocité.



**M. HOFFMANN** explique à **Mme FERNANDEZ** que les conventions spécifiques s'établissent après la convention cadre. Cette dernière spécifie déjà un certain nombre d'échanges.

**M. HOFFMANN** constate que le nombre d'heures n'est pas mentionné sur la convention cadre mais apparaîtra sur l'annexe de la convention : 70 heures seront effectuées par la Faculté des Sciences.

**M. HOFFMANN** remercie **M. MÜNCH** pour son intervention qui a clarifié les relations avec le Rectorat : il est important de disposer d'une vue d'ensemble concernant le contexte. En effet, le Rectorat s'implique sur des filières autres que les CPGE.

Pour **M. BOUDET**, les propos de **M. MÜNCH** relèvent de l'ordre du « *chantage* ». Il se demande si le Conseil va y céder.

**M. HOFFMANN** rappelle à **M. BOUDET** que le Rectorat est une instance « *supérieure* » à la Faculté des Sciences.

**M. HOFFMANN** pense que la convention, telle qu'elle est rédigée, n'a rien de « *dramatique* » : elle est identique aux autres ! L'investissement de la composante n'est pas important. « *Un bilan relatif au devenir des étudiants serait opportun pour savoir si l'on continue ce partenariat.* »

**Mme FRERE** demande s'il est possible de retravailler la convention sur les points qui posent problème ou s'il est nécessaire de voter le document en l'état.

**M. HOFFMANN** se tourne vers **Mme GALL-BORRUT**, chargé de mission conventions.

**Mme GALL-BORRUT** répond qu'il est possible de revoir ce texte, d'autant plus qu'il n'y a qu'une seule phrase qui pose problème.

**Mme GALL-BORRUT** indique que cette convention CPGE est identique aux autres.

**M. VERNICOS** comprend qu'il faille donner la chance à ces étudiants en difficulté mais il existe d'autres moyens de le faire. Il est possible que le Rectorat puisse leur allouer un accès spécial aux transports en commun pour que la Faculté des Sciences les accueille sur le campus, comme cela se fait avec d'autres CPGE. Il existe également des cours spécifiques dédiés à ce public, auxquels lui-même participe.

**M. ALI** conclut que le terme « *réciprocité des heures* » doit être enlevé.

**M. HOFFMANN** suggère de supprimer la phrase faisant polémique, puis de soumettre le document à la DFE UM pour approbation avant de le proposer au vote du Conseil de juillet.

**M. GUEVELLOU** signale que l'ensemble des conventions sont systématiquement soumises préalablement à la DFE et à la DAGI de l'Université de Montpellier.

**M. BOUDET** demande à ce que cette convention soit votée pour que le Conseil puisse dire « *Non* » puis, proposer la version modifiée lors d'une autre séance.

**M. HOFFMANN** refuse : cette convention sera votée après modification.

**Mme GALL-BORRUT** acquiesce : l'assemblée a eu un débat, à l'issue duquel la convention sera retravaillée et soumise au Conseil.

**M. VERNICOS** craint que l'Assemblée ne vote contre cette convention.

**M. HOFFMANN** indique que le Conseil doit se prononcer.

**M. HOFFMANN** suggère de passer au point suivant.



## b. Le COMIDER

**M. HOFFMANN** présente la seconde convention en indiquant qu'il s'agit du renouvellement d'un partenariat entre l'Université de Montpellier et le Comité pour le Développement de l'Économie Régionale - COMIDER -.

**M. HOFFMANN** explique que cette association intervient auprès des étudiants de L1 dans le cadre de missions d'initiatives d'excellence en formations innovantes (IDEFI).

**M. HOFFMANN** demande si l'assemblée a des questions à formuler sur cette convention.

**M. VERNICOS** note qu'il est mentionné que l'Université de Montpellier paye 800 euros ...

**M. HOFFMANN** confirme que c'est bien la Faculté des Sciences - à travers l'IDEFI - qui verse cette somme au COMIDER.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la convention de partenariat entre l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences - et le Comité pour le Développement de l'Économie Régionale - COMIDER -.

**Votants : 31 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 1

Favorable : 28

La convention susmentionnée recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

**M. HOFFMANN** remercie l'assemblée pour ce vote et propose de passer au point suivant.

## 6. POINTS SUR LA PEDAGOGIE

### a. Les étudiants engagés

**M. HOFFMANN** informe l'assemblée que l'Établissement souhaite mettre en place une charte relative à l'engagement des étudiants vis-à-vis de la Faculté des Sciences. Cela avait déjà été discuté avec les anciens élus étudiants du Conseil.

**M. HOFFMANN** explique que l'objectif de cette charte est de valoriser le travail et l'investissement des étudiants en leur décernant un certificat officiel, qu'ils pourront intégrer dans leur cv.

**M. HOFFMANN** rappelle que les anciens représentants étudiants avaient demandé la validation d'ECTS mais, ceux-ci correspondent à une formation. Or, les actions menées par les étudiants ne sont pas forcément liées à leur formation.

**M. HOFFMANN** va essayer, en lien avec **Mme GAUCERAND**, de valoriser certaines actions menées par d'anciens étudiants comme **M. LAGARRIGUE** et **M. SORROT**.

**Mme DEGOLS** précise qu'il ne s'agit pas uniquement d'un engagement au sein de la Faculté des Sciences ou de l'Établissement. Cela peut concerner des étudiants investis dans une association en dehors de l'Université mais aussi, les services civiques, le volontariat, ...

**Mme DEGOLS** indique que cette charte sera votée le 4 juin au Conseil Académique. L'an prochain, un dispositif sera instauré pour la pérenniser.

**Mme DEGOLS** compare cette action à celle relative aux Sportifs de Haut Niveau - SHN - L'étudiant désireux de faire valoir un engagement devra remettre un dossier que validera très certainement un Responsable de formation. Si tel est le cas, l'étudiant pourra, comme les SHN, bénéficier d'un accompagnement au niveau de l'emploi du temps, d'une dispense d'assiduité, ...

**Mme DEGOLS** ajoute qu'en fin d'année universitaire, ces étudiants devront restituer un rapport leur permettant de valider une UE allouant au maximum 2 ECTS.

**M. HOFFMANN** signale que cela n'était pas le cas avant : aucun ECTS n'était donné à l'étudiant.

**Mme DEGOLS** confirme les propos de **M. HOFFMANN** et précise que ces derniers ne seront pas compris dans les 180 ECTS de la licence et les 120 du master : ce sera comptabilisé en plus.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **M. MANCHERON**.

**M. MANCHERON** note un amalgame qu'il trouve « assez *malsain* ». En effet, un texte de loi stipule que l'expérience acquise par un étudiant en dehors de ses études peut être valorisée si cela entre dans le cadre de sa formation.

**M. MANCHERON** prend l'exemple d'un étudiant, président d'une association. Dans les faits, celui-ci fait du management. Une formation relative à cette matière peut valider ces compétences acquises en milieu associatif.

**M. MANCHERON** observe qu'à côté de cela, il y a le respect de l'engagement étudiant.

**M. MANCHERON** explique qu'un étudiant s'engageant dans le milieu caritatif, associatif (utile pour la société) ou un SHN doit pouvoir bénéficier d'un aménagement d'emploi du temps.

**M. MANCHERON** souligne qu'il s'ajoute à cela la reconnaissance de l'investissement de l'étudiant au sein de la composante.

**M. MANCHERON** prend l'exemple de l'association dédiée au tutorat. Si un étudiant inscrit en master de Biologie fait du tutorat dans cette discipline, il pourra l'intégrer à son cursus, son investissement l'oblige à acquérir des compétences supplémentaires. Sinon, cela ne rentre pas dans le cadre légal.

Pour **M. MANCHERON**, ajouter une UE « *engagement de l'étudiant* » comme l'indique la charte rédigée par l'UM ne répond pas à ce que demande la loi, ni à ce que souhaitait le précédent Conseil d'UFR Sciences.

**M. MANCHERON** ne voit pas en quoi l'engagement étudiant doit donner des crédits sur une licence de Mathématiques, d'Informatique ou de Biologie. Cependant, s'il réalise une action correspondant à sa formation, il est d'accord à ce que soient validés des ECTS.

**M. MANCHERON** craint qu'à partir de l'année prochaine, une UE complètement opposée aux parcours de l'étudiant soit imposée : cela est aberrant.

À contrario, **M. MANCHERON** trouve très important que l'expérience acquise par l'étudiant en dehors du cadre universitaire soit prise en compte. Il convient de sensibiliser les responsables de formation à cela, sans qu'une UE supplémentaire ne soit créée.

**M. HOFFMANN** conclut qu'il va falloir réaliser un travail d'analyse vis à vis du projet de l'étudiant pour savoir si son investissement entre dans sa formation ou pas.

**M. MANCHERON** note que c'est ce que prévoit la loi.

**M. HOFFMANN** ajoute que c'est ce que la composante a toujours fait.

**M. BOUBY** indique qu'un étudiant qui a fait des stages, participe à une association ou qui a été élu au Conseil d'UFR peut l'indiquer dans son cv ou lors d'un entretien d'embauche.

**M. BOUBY** s'interroge sur l'utilité de mettre en place une UE relative à l'investissement de ces étudiants.

Pour **M. BOUBY**, il est évident que les enseignements soient aménagés si l'étudiant travaille à côté de ses études ou si son engagement lui impose certains horaires précis.

**M. BOUBY** se demande à quoi servirait cette UE supplémentaire. Si l'investissement est ciblée sur la formation, pourquoi pas mais, comment faire cela et qui pourra donner un avis sur les dossiers ?

**M. BOUBY** rappelle qu'il existe des syndicats étudiants qui sont des associations. Pourquoi ne pas valoriser le fait que certains d'entre eux se soient mobilisés contre la loi ORE ?

**M. BOUBY** constate que comme d'habitude, il y aura d'un côté les « bons » qui ne font pas vagues, marcheront avec la Direction et auront une UE validée, et de l'autre côté, ceux qui n'auront rien, alors même qu'ils se sont mobilisés en donnant du temps, de l'énergie et auront acquis des compétences en montant des AG et organisé des manifestations. Pour SUD Éducation, il s'agit aussi d'un « plus », d'un apprentissage de la rigueur et de la responsabilité, qui ne sera malheureusement pas pris en compte par l'établissement.

**M. BOUBY** observe que de nombreux étudiants ayant été près de la Direction de l'Université sont désormais maîtres de conférences, alors même qu'ils n'avaient pas forcément les capacités pour parvenir à ce poste.

**M. BOUBY** ne donnera aucun nom mais certains d'entre eux sont proches de cette assemblée.

**M. HOFFMANN** s'était déjà positionné sur les ECTS.

**M. BOUBY** rappelle qu'un étudiant en Biologie s'impliquant dans ce milieu peut faire passer son investissement comme un stage.

**M. HOFFMANN** ajoute que les cas exceptionnels ont toujours réussi « à s'arranger » avec les responsables de parcours ou de mention.

Selon **M. BOUBY**, il convient de faire preuve d'ouverture d'esprit dans le cadre de l'évaluation de l'investissement de l'étudiant.

Pour **M. HOFFMANN**, les ECTS correspondent à quelque chose d'indépendant du travail et de l'investissement d'un étudiant dans la vie d'une association, de la composante ou autre.

**Mme GALL-BORRUT** constate que dans le texte proposé par l'UM, il est spécifié que « *Les compétences, connaissances et aptitudes évaluées doivent relever de celles qui sont attendues dans le cursus suivi par l'étudiant* ». Cette mention est assez claire !

**Mme GALL-BORRUT** considère que l'investissement d'un étudiant en tant qu'élu au Conseil de la Faculté des Sciences n'entre pas directement dans les compétences, connaissances et aptitudes de son cursus. Il n'empêche que l'étudiant a été élu.

**Mme FRERE** fait part de son exemple : elle est élue au Conseil, membre actif de l'association de Biologie de Montpellier (ce qui correspond à sa formation), intervient au sein des lycées et pourtant ; tout cela ne sera pas pris en compte alors qu'elle consacre beaucoup de temps à ces activités !

**Mme FRERE** pense que cet investissement pourrait être pris en compte par l'Etablissement. Certes, elle pourra le valoriser dans son cv mais, elle serait fière d'obtenir un certificat officiel soulignant son investissement au sein de la Faculté des Sciences.

**M. HOFFMANN** est entièrement d'accord avec les propos de **Mme FRERE**.

**M. BOUDET**s'interroge : « *Que pourra faire la Faculté des Sciences si la charte de l'Université de Montpellier demande la création d'ECTS ?* »

**M. HOFFMANN** rappelle que ce n'est pas l'UM qui attribue les ECTS mais la formation qui les valide.

**M. VERNICOS** précise qu'il existe un décret d'application prévoyant qu'il y a soit des ECTS alloués, soit une dispense partielle de certains enseignements. Ce texte mérite d'être mis en valeur.

**M. MANCHERON** note que seul l'article 6 pose problème à l'assemblée : le reste respecte la loi.

Pour **M. MANCHERON**, cet article précité est une hérésie et sort complètement du cadre légal.

**M. HOFFMANN** lit l'article 6 - *La forme de la validation* : « *La reconnaissance de la validation des compétences, connaissances et aptitudes par le jury prend alors la forme d'une unité d'enseignement libre - Engagement Étudiant - laquelle est affectée d'ECTS. Cette UE ne prévoit pas d'enseignement et doit être inscrite dans toutes les maquettes de formation. De plus, chaque maquette doit prévoir le nombre d'ECTS affecté à cette UE. Le nombre d'ECTS affecté à cette UE ne pouvant être supérieur à 2 ECTS. À cette UE, ne seront inscrits que les étudiants ayant obtenu la validation demandée conformément aux éléments définis ci-dessus. Chaque U.F.R., Écoles et Institut (hors DUT, CPGE et DCG) devra mettre en œuvre ce dispositif de validation.* ».

**M. MANCHERON** est gêné par le fait que le dispositif est imposé à la composante, alors même qu'il ne respecte pas la loi. Dans la phrase « *La reconnaissance de la validation des compétences, connaissances et aptitudes par le jury prend alors la forme d'une unité d'enseignement libre*, **M. HOFFMANN** se demande à quoi correspond le jury.

**M. MANCHERON** explique que le responsable de la formation validera l'UE en fonction du dossier présenté par l'étudiant.

**M. MANCHERON** insiste : cet article sort du cadre de la loi.

**M. HOFFMANN** constate que le Conseil de la Faculté des Sciences comprend des élus étudiants, tout comme le Conseil de l'UFR Droit. Ces derniers pourront avoir les deux ECTS car cela entre dans leur cursus alors que les étudiants de notre composante ne pourront en bénéficier du fait de leur spécialité n'entrant pas dans leur formation.

**M. HOFFMANN** ajoute que l'étudiant en Droit et celui en Sciences auront les mêmes fonctions et missions mais une reconnaissance différente de la part de l'Etablissement. Il convient d'être vigilant sur ce point !

**M. HOFFMANN** précise que la Faculté a la possibilité de ne pas attribuer les deux ECTS à ces étudiants car le jury est souverain. La Faculté peut mettre également en place des dispositifs pour ses étudiants.

**M. MANCHERON** évoque son exemple. En tant que membre du Conseil, il passe beaucoup de temps à lire les décrets et aspects réglementaires ; lui permettant d'acquérir des compétences du fait de cette expérience. Il ne revendique pas pour autant une promotion dans le cadre de sa profession d'enseignant chercheur en Informatique car cela n'est absolument pas corrélé. S'il avait été à la Faculté de Droit, il aurait pu demander à ce que cette activité soit valorisée dans le cadre de ses fonctions.

Pour **M. MANCHERON**, les étudiants intervenant au sein de ce Conseil peuvent le valoriser auprès des formations compétentes. Rien ne les interdit de se rendre à l'UFR Droit pour demander la validation de cette UE ou d'un DU X en cohérence avec cette activité !

**M. HOFFMANN** rappelle qu'il présente ce texte à titre informatif.

**M. HOFFMANN** cède la parole à **Mme FRERE**.

**Mme FRERE** a de nombreuses activités à côté de ses études et n'a pas le temps de se rendre à la Faculté de Droit pour expliquer qu'elle est membre du Conseil d'UFR Sciences et aimerait avoir un diplôme validant cet investissement !

Pour **Mme FRERE**, il est délicat et compliqué de se rendre dans une autre composante pour solliciter la validation d'un diplôme.

**M. HOFFMANN** constate qu'à cela s'ajoute l'aménagement de l'emploi du temps permettant de libérer du temps pour réaliser ces activités.

Pour **M. HOFFMANN**, ces deux ECTS qui n'entrent pas dans le diplôme n'ont aucun intérêt !

**M. BOUBY** souligne que l'arrêté de licence est toujours en discussion : il se peut que ces deux ECTS servent à l'étudiant par la suite.

**M. BOUBY** confirme qu'un certificat attribué par l'Etablissement est valorisant alors que deux ECTS qui ne correspondent pas à la formation ...

**M. MANCHERON** demande la suppression de cet article.

**M. HOFFMANN** indique que les interrogations relatives à l'article 6 seront remontées au Conseil Académique.

**Mme DEGOLS** précise que cette charte y sera présentée le 25 juin prochain.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de passer au point suivant.

#### **b. Relations Internationales -« Bourses au Mérite »**

**M. HOFFMANN** rappelle que chaque année, des étudiants de la Faculté des Sciences partent poursuivre leurs études à l'étranger peuvent se voir attribuer, à leur retour, une bourse au mérite.

**M. HOFFMANN** souligne que l'analyse des dossiers a été réalisée en tenant compte de différents critères. Cette année, **M. HOFFMANN** a demandé à **Mme HAMMAR** que la répartition de cette aide se fasse de manière équitable au sein des différents Départements d'enseignement.

**M. HOFFMANN** s'était aperçu que certaines formations avaient des notes supérieures à d'autres.

**M. HOFFMANN** trouve assez pénalisant de se baser uniquement sur des notes surtout pour les formations attribuant des notes plus basses.

**M. HOFFMANN** a demandé au service des Relations Internationales de la composante que cette bourse soit attribuée de manière « *intelligente* » et ne soit pas uniquement versée aux étudiants d'une seule promotion, comme Erasmus Mundus.

**M. BOUDET** découvre l'existence de cette bourse. « *Celle-ci est bien cachée...* » Il souhaite disposer de plus d'informations sur cette dernière.

**Mme HAMMAR** lui demande de bien vouloir lui laisser faire la présentation. Elle répondra aux questions par la suite.

**M. HOFFMANN** rappelle que ce dispositif est présenté lors de la conférence organisée par le service des Relations Internationales à l'occasion du Festisciences. Tous les étudiants y sont invités. Elle est également présentée sur le site de la Faculté des Sciences !

**M. BOUDET** ne se rappelle pas d'avoir entendu parler de ce dispositif dans le cadre des différentes présentations où il a été invité.

**M. HOFFMANN** suggère à **M. BOUDET** « *d'enlever sa capuche afin de bien écouter la présentation de cette bourse au mérite.* »

**Mme HAMMAR** précise que celle-ci a été mise en place il y a cinq ans et présentée aux différentes réunions organisées par le service des Relations Internationales, comme toutes les autres bourses mises à disposition des étudiants désireux de partir étudier à l'étranger.

**M. HOFFMANN** cède la parole à **Mme HAMMAR**.

**Mme HAMMAR** présente la Bourse au mérite -*Cf. annexe 1* -.

**M. BOUDET** ne comprend pas l'objectif de cette bourse !

**Mme HAMMAR** répond que le but est de récompenser les meilleurs étudiants partis en mobilité pour des études ou pour un stage, en Europe ou hors Europe.

Pour **M. BOUDET**, partir à l'étranger est déjà quelque chose de valorisant en soit.

**M. BOUDET** s'étonne que cette bourse alloue de l'argent à des personnes ayant déjà valorisé leurs études en partant à l'étranger.

**Mme HAMMAR** explique que ces derniers sont ravis que celle-ci leur soit attribuée à leur retour ! Cela leur permet de bénéficier d'un budget supplémentaire.

**Mme HAMMAR** rappelle que les bourses déjà versées ne sont pas suffisantes pour vivre correctement à l'étranger. Cette bourse est un plus pour eux !

**M. BOUDET** constate que les étudiants sont déjà partis : ils n'ont pas besoin de cet argent !

**M. BOUDET** insiste : ces étudiants sont déjà méritants d'être parti à l'étranger et la Faculté les rend encore plus méritants en leur donnant une bourse ...

**Mme HAMMAR** souligne qu'il s'agit d'un choix politique de la Faculté des Sciences de Montpellier. Il a été décidé d'attribuer une récompense à ces étudiants partis à l'étranger.

**Mme HAMMAR** précise qu'il y a des critères pour bénéficier de cette bourse : elle n'est pas octroyée à tout le monde.

**M. BOUDET** s'interroge : « *Pourquoi les récompenser une nouvelle fois alors même que le fait de partir à l'étranger est déjà valorisant?* »

**Mme HAMMAR** se demande s'il existe un seul étudiant qui refuserait une aide supplémentaire.

**M. BRETAGNON** note que les bourses actuelles sont insuffisantes pour un étudiant souhaitant partir à l'étranger. La Faculté des Sciences fait donc un effort sur son budget pour les aider à réaliser leur projet.

**Mme HAMMAR** indique qu'il est compliqué de partir à l'étranger : cette bourse est un plus !

**M. HOFFMANN** précise en outre qu'il n'y a pas beaucoup d'étudiants partant à l'étranger.

**Mme HAMMAR** souligne que ce n'est pas donné à tout le monde de partir.

**M. BOUDET** ne change pas d'opinion.

**M. HOFFMANN** conclut qu'il s'agit d'un petit complément pour accompagner les bons étudiants.

**M. HOFFMANN** demande à **M. BOUDET** « *de se calmer* » et cède la parole à **M. BOUBY**.

Pour **M. BOUBY**, cette bourse devrait être allouée à tous les étudiants de la Faculté des Sciences. Quand on parle de mérite, c'est pour tout le monde.

**M. BOUBY** confirme les propos de **M. BOUDET** : partir à l'étranger est un plus pour les étudiants. Or, les moyens de sélection s'appuient sur les moyens financiers des parents.

**M. BOUBY** explique que seuls les gens disposant des moyens financiers suffisants, partent à l'étranger au vu du montant des bourses à la mobilité qui sont attribuées ...

**M. BOUBY** signale que parmi ces jeunes, certains viennent d'autres villes que Montpellier. Aussi, les parents leur donnent déjà de l'argent pour pouvoir les loger afin qu'ils puissent faire leurs études à la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. BOUBY** s'interroge : « *Pourquoi ces étudiants, s'ils ont de bons résultats, n'auraient pas droit à une bourse au mérite ? Parce que la Faculté considère que ceux partis à l'étranger sont prioritaires par rapport aux autres.* »

**M. BOUBY** trouve cela anormal.

**M. BOUBY** note que le montant de la bourse au mérite s'élève à 255 euros pour 20 étudiants... « *Cela est ridicule !* ».

Pour **M. ALI**, les propos tenus par **M. BOUBY** sont totalement erronés.

**M. ALI** explique que la plupart des étudiants qu'il rencontre travaille en amont pour pouvoir économiser dans l'optique de partir ensuite à l'étranger.

**M. ALI** prend le cas d'une de ses étudiantes qui a durement travaillé en plus de ses études pendant un an pour pouvoir partir. Elle a réussi ce qu'elle voulait faire puis est revenue à la Faculté.

**M. BOUBY** ajoute qu'il y a également des étudiants qui s'inscrivent à la Faculté des Sciences et qui travaillent toute l'année pour pouvoir simplement payer leurs études sur Montpellier !

**M. BOUBY** se demande pourquoi tous les étudiants de la composante ne sont pas mis sur un pied d'égalité.

**M. BOUBY** considère que même si l'étudiant a travaillé une année pour partir à l'étranger, la mobilité est déjà un plus pour lui.

**M. BOUBY** souhaite récompenser les étudiants mais, d'une manière égale. Il ne faut pas considérer des cas particuliers comme le fait **M. ALI** mais, la globalité des choses.

**M. BOUBY** s'interroge : « *Pourquoi pénaliser une population qui elle aussi s'est sacrifiée et obtenu des résultats aussi bons que ceux partis à l'étranger?* »

Plusieurs membres de l'assemblée s'exclament : « *Dans ce cas-là, on ne fait rien et on ne donne pas de bourse à personne !* ».

**Mme FERNANDEZ** précise que la Faculté des Sciences a fait le choix de récompenser les étudiants qui sont partis à l'étranger et ont eu de bonnes notes. Ces derniers ont fourni un effort supplémentaire par rapport à ceux qui sont restés à Montpellier. Il y a ensuite eu une sélection.

**Mme HAMMAR** rappelle que cette dernière a été faite sur des étudiants méritants ayant obtenu une moyenne générale supérieure à 13/20.

**M. ALI** constate qu'il n'est pas possible d'envoyer un étudiant à l'étranger qui a une note inférieure à 13/20: « *celui-ci a de grandes chances de se planter !* »

**M. BOUBY** confirme les propos de **M. ALI** : il n'est pas question de la bourse mais, de la mobilité.

**M. ALI** note qu'il s'agit d'une bourse à la mobilité.

**M. BOUBY** réplique : cela ne lui pose aucun problème ...

**M. HOFFMANN** corrige les propos de **M. ALI** : c'est une bourse au mérite qui s'adresse aux étudiants partis à l'étranger.

**Mme HAMMAR** signale que la plupart de ces étudiants disposent tous d'une aide à la mobilité. Cette aide est une bourse supplémentaire.

**M. HOFFMANN** comprend à travers ce débat que le mot « *mérite* » porte à confusion.

**M. HOFFMANN** entend que des membres du Conseil demandent la création de critères qui s'appliqueraient à tous les étudiants de la Faculté des Sciences. Or, cela est impossible.

**M. HOFFMANN** explique que lors des années précédentes, les critères de sélection étaient la mobilité et les notes. Cette année, la Direction a opéré un focus sur les notes en fonction des parcours des étudiants partis à l'étranger.

**M. HOFFMANN** indique que dans un certain parcours, tous les étudiants avaient des notes supérieures à 17/20.

**M. HOFFMANN** entend la demande de **M. BOUBY**.

**M. BOUBY** regrette que cette bourse au mérite ne soit attribuée qu'à des étudiants partis à l'étranger. Pourquoi ne pas faire une bourse identique pour les étudiants suivant leurs études à la Faculté des sciences de Montpellier ?

**M. ALI** observe que cette bourse ne s'adresse qu'à la mobilité.

**M. BOUBY** constate que l'intitulé de la bourse n'est donc pas correct.

**M. HOFFMANN** trouve important de maintenir une bourse pour les étudiants qui font l'effort de partir mais les critères sont peut-être à redéfinir.

**M. HOFFMANN** entend que le terme « *au mérite* » n'est pas correct : celui-ci devrait être revu pour éviter les confusions. Il demande aux conseillers de proposer un nouveau titre à cette bourse.

**M. DESPAUX** suggère : « *Bourse exceptionnelle à la mobilité* ».

**M. ALI** approuve les propos de **M. BOUBY** : il est important de mettre en avant les bons étudiants de la Faculté qui réussissent au sein de l'UFR Sciences. Cela pourrait être fait lors des remises de diplômes.

**M. HOFFMANN** répond que cela est déjà initié dans certaines formations comme en Biologie Santé, Chimie, Mécanique,...

**M. FILHOL** ajoute que les retours sont d'ailleurs excellents.

**Mme HAMMAR** signale que les 7 étudiants sélectionnés revenus en France ont obtenus une équivalence. L'un d'entre eux a même une moyenne générale de 17/20.

**Mme HAMMAR** estime que l'on peut dire que cet étudiant a mérité cette bourse, comme ses autres collègues.

**Mme FERNANDEZ** signale que ces lauréats sont des ambassadeurs de la composante. Il est important que la composante ait une bonne image à l'étranger.



Pour **Mme FERNANDEZ**, il convient de rester vigilant sur les étudiants que la Faculté envoie dans les autres pays.

**M. HOFFMANN** informe que la composante remettra la bourse au mérite à 20 étudiants.

**M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la Bourse au mérite pour l'année universitaire 2017-2018.

**Votants : 31 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 1

Favorable : 28

La Bourse au mérite pour l'année universitaire 2017-2018 recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

**M. HOFFMANN** remercie l'assemblée pour ce vote favorable et propose de passer au point suivant.

**c. Loi ORE -« Le parcours d'adaptation »**

**M. HOFFMANN** indique que le point divers demandé par **M. VERNICOS** sera abordé dans ce point, après la présentation du « *parcours d'adaptation* ».

**M. HOFFMANN** cède la parole à **M. LEMOIGNO**.

**M. LEMOIGNO** rappelle qu'après le vote lors du dernier Conseil, il restait à définir ce que souhaitait réaliser la Faculté des Sciences pour le parcours adapté.

**M. LEMOIGNO** informe l'auditoire que plusieurs discussions sont intervenues avec les Départements de Mathématiques et de Physique. Une réunion d'information a également été organisée.

**M. LEMOIGNO** souligne que ce parcours adapté débutera dès la rentrée prochaine. Plusieurs contraintes ont été remontées, notamment celle de faire quelque chose d'utile. Initialement, il avait été proposé pour les « *Oui si* » de mettre les étudiants en bas du classement en parcours adapté. Il a été noté que cette décision était totalement « *stupide* » car cela signifiait que la Faculté reconnaissait que ces étudiants avaient très peu de chance de rejoindre par la suite un parcours standard.

**M. LEMOIGNO** précise que cela a été démontré par l'APESS : il est difficile de remettre à niveau des étudiants qui sont trop éloignés des prérequis nécessaires à l'entrée en Faculté des Sciences.

**M. LEMOIGNO** présente le problème inverse : si l'on prend les étudiants qui seraient susceptibles d'être remédiés, la question est de savoir que faire de ceux qui sont en dessous ?

**M. LEMOIGNO** signale que la deuxième contrainte est d'ordre budgétaire. La Faculté des Sciences a demandé différentes « *subsides* » par l'intermédiaire de **M. RESPAUT**. La dernière enveloppe rectorale, apparue il y a quelques temps, était destinée à financer le parcours adapté, les enseignements, la mise au point.

**M. LEMOIGNO** indique que sur cette enveloppe, la composante a fait état de 600 000 euros, comprenant à la fois les tests de positionnement, la remédiation au premier semestre des « *Oui si* » et la mise en place du parcours adapté. La Direction n'a toujours pas de réponse.

**M. LEMOIGNO** note que la Faculté des Sciences peut souligner que si elle met en place ce parcours adapté, celui-ci représentera un certain coût et aura des conséquences pratiques sur le plan organisationnel.

**M. LEMOIGNO** rappelle que cela était un prérequis lors de la première discussion. Une des contraintes que s'était fixée la Faculté des Sciences était de changer le moins possible le L1 S1 et le L1 S2 à deux ans de la nouvelle accréditation. Ce plan avait été conçu pour éviter tous ces changements.



**M. LEMOIGNO** ajoute que le Conseil connaît le taux de réussite à la fin de la L1 : celui-ci est de 30%. Cela signifie qu'il y a 70% d'étudiants de L1 qui devraient pouvoir bénéficier du parcours adapté. En conséquence, la licence en trois ans devrait devenir une licence en quatre ans.

**M. LEMOIGNO** constate que la licence va alors être allongée d'un an pour ces 70% d'étudiants, entraînant un surcout énorme et ce, d'autant plus que la Faculté a décidé au début de l'année de mettre en place des capacités d'accueil. Aussi, elle ne veut plus travailler à plus de 40 étudiants par groupe. Pour des raisons de sécurité et de qualité pédagogique, la composante ne peut plus aller au-delà de ça.

**M. LEMOIGNO** précise que si l'on laisse les étudiants faire leur licence en quatre ans, cela voudra dire que ces étudiants, en 2<sup>ème</sup> année, seront toujours en L1 et que la capacité d'accueil va être diminuée d'autant.

**M. LEMOIGNO** explique que s'il y a 1000 nouveaux bacheliers souhaitant s'inscrire à la Faculté des Sciences la première année et si parmi ces 1000, 400 vont en parcours adapté, cela signifie que pour travailler à effectif constant, ne seront admis l'année suivante que 600 étudiants.

**M. LEMOIGNO** signale qu'il existe également des contraintes légales. A ce titre, il a rencontré les juristes de la Direction de la Formation et des Etudes. La différence entre les « *Oui si* » et les « *Oui* » est que les premiers vont souscrire un contrat pédagogique les liant à la Faculté des Sciences. La composante se met dans l'obligation de fournir aux « *Oui si* » une remédiation et eux sont dans l'obligation de suivre les recommandations émises par l'équipe pédagogique.

**M. LEMOIGNO** ajoute qu'il n'y a pas de directive ministérielle concernant ce contrat pédagogique. Le ministère de l'Enseignement supérieur demande à ce que les universités lui envoient ceux qu'ils ont établi pour leur dire si cela fonctionne.

**M. LEMOIGNO** observe que la Faculté a pris les devants et présenté un contrat pédagogique à la DFE pour avis, ce dernier correspondant à son offre de formation. La DFE n'était pas satisfaite de ce document car celui-ci mettait en avant le fait qu'il y avait une possible rupture d'égalité entre les étudiants « *Oui si* ».

**M. LEMOIGNO** explique qu'il est possible de tolérer un seuil de note pour mettre les étudiants dans un parcours adapté mais s'il y a une capacité limitée, ceux qui ne seront pas pris alors même qu'ils ont droit au parcours adapté, pourront, s'ils ne valident pas leur L1, se retourner contre la Faculté.

**M. LEMOIGNO** rappelle que ces étudiants sont liés à la Faculté des Sciences par un contrat pédagogique stipulant qu'ils ont droit à un accompagnement.

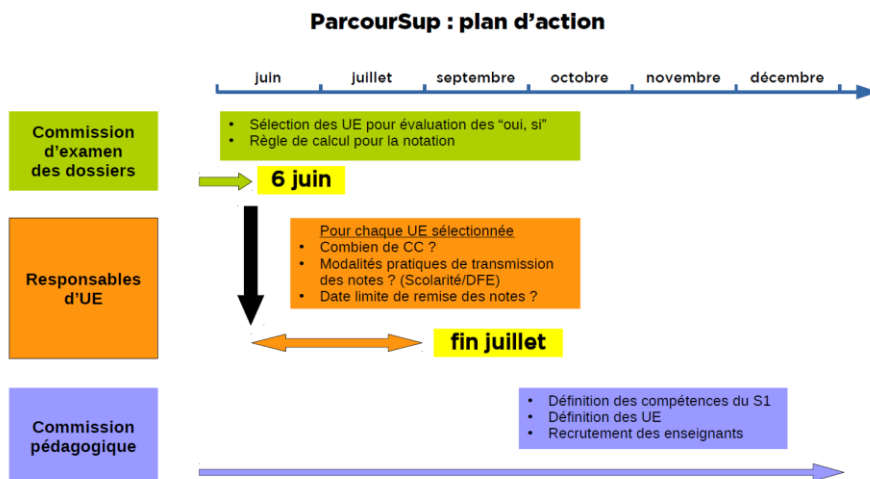
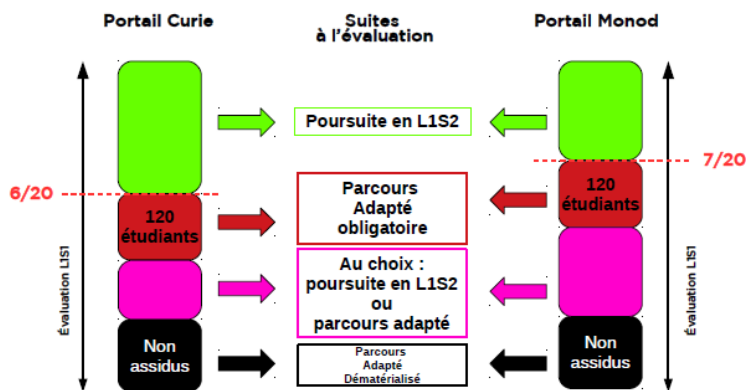
**M. LEMOIGNO** indique que la Faculté a proposé ce plan car lors de réunion avec des conseillers du ministère, il a été indiqué qu'il n'y avait pas de problème car il s'agissait d'une nouvelle loi et que des aménagements réglementaires seront créés. En clair, il était dit : « *Faites ce que bon vous semble* ».

**M. LEMOIGNO** rappelle que l'arrêté licence n'est toujours pas publié. Le ministère travaille dessus.

**M. LEMOIGNO** aura a priori des nouvelles courant juillet/août.

**M. LEMOIGNO** indique que suite à une discussion avec tous les partenaires, un plan d'action a été mis en place.

**M. LEMOIGNO** présente celui s'adressant aux étudiants « *Oui si* »:



**M. LEMOIGNO** précise que deux « grosses unités » d'enseignement posent problème : PH 101 et ST101, pour lesquelles il sera créée une épreuve spécifique dédiée aux « oui si » suivant ces UE avant le 23 novembre.

**M. LEMOIGNO** indique que la commission pédagogique est constituée des enseignants ayant participé à l'APSS. **M. LEMOIGNO** a également demandé à tous les Directeurs de Département de lui donner le nom d'un responsable de L1. La 1<sup>ère</sup> réunion aura lieu mercredi 13 juin prochain.

**M. LEMOIGNO** ajoute que celle-ci permettra à la commission de commencer à travailler sur les programmes de ce parcours adapté, avec comme objectif « de définir grossièrement les grosses masses » - le nombre d'heures en chimie, Mathématiques, Informatique et Anglais au cours du semestre -. Cela sera utile pour prévoir les services de manière à ce que la scolarité puisse modéliser ce parcours le plus vite possible et recruter les enseignants volontaires pour y intervenir.

**M. LEMOIGNO** informe qu'un site a été mis en place pour informer les enseignants concernant la mise en place de ParcourSup.

**M. LEMOIGNO** explique que cette information est disponible sur Moodle, non sur le site de la Faculté des Sciences : cela permet d'avoir un accès contrôlé. Pour l'instant, ce site est ouvert à tous les enseignants chercheurs de la composante et toutes les informations sont régulièrement actualisées.

**M. LEMOIGNO** présente les différentes pages du site.

**Un site d'information | infoPSup**

**Information ParcoursSup**  
Accueil » Mes cours » infoPSup

**CALENDRIER**

mai 2018

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

**LÉGENDE**

- Cacher les événements globaux
- Cacher les événements de cours
- Cacher les événements de groupe
- Cacher les événements de l'utilisateur

**ACTIVITÉ RÉCENTE**

Activité depuis le lundi 28 mai 2018, 14:36  
Rapport complet des activités récentes...

**MODIFICATIONS DU COURS:**

Fichier ajouté(e)  
Calendrier prévisionnel  
Page ajouté(e)  
Suivi des admissions ParcoursSup

**Calendrier prévisionnel**

**Tout ouvrir** **Tout fermer**

Instruction : un clic sur le titre de la section affiche ou masque cette section

- Suivi des admissions ParcoursSup** Section 1
- Évaluation pendant le L1S1** Section 2
- Contenu du parcours adapté** Section 3

**Un site d'information : infoPSup**

**Information ParcoursSup**  
Accueil » Mes cours » infoPSup

**CALENDRIER**

mai 2018

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

**LÉGENDE**

- Cacher les événements globaux
- Cacher les événements de cours
- Cacher les événements de groupe
- Cacher les événements de l'utilisateur

**ACTIVITÉ RÉCENTE**

Activité depuis le lundi 28 mai 2018, 14:36  
Rapport complet des activités récentes...

**MODIFICATIONS DU COURS:**

Fichier ajouté(e)  
Calendrier prévisionnel  
Page ajouté(e)  
Suivi des admissions ParcoursSup

**Calendrier prévisionnel**

**Tout ouvrir** **Tout fermer**

Instruction : un clic sur le titre de la section affiche ou masque cette section

- Suivi des admissions ParcoursSup** Section 1  
Cette section vous permet de suivre, pour chacun des portails Curie et Monod, les réponses des candidats lors de la procédure d'admission. Elle est actualisée toutes les semaines.  
 Suivi des admissions ParcoursSup
- Évaluation pendant le L1S1** Section 2  
 Une évaluation pour qui ?
- Contenu du parcours adapté** Section 3  
 Contenu du parcours adapté

## Un site d'information : infoPSup

### Information ParcoursSup

Accueil → Mes cours → infoPSup → Suivi des admissions ParcoursSup → Suivi des admissions ParcoursSup

#### Suivi des admissions ParcoursSup

Suivi des réponses dans l'application ParcoursSup

	Portail Curie			Portail Monod		
Appelés	1900			2500		
Capacités	280			640		
	Acceptés	"Oui, si" parmi les acceptés	Acceptés avec vœux en attente	Acceptés	"Oui, si" parmi les acceptés	Acceptés avec vœux en attente
29 mai	167	14	431	400	18	600
5 juin	171	15	328	402	15	472

**Nota :** les candidatures déclinées s'obtiennent comme *nombre d'appelés - (acceptés + acceptés avec vœux en attente)*. Ainsi, au 29 mai, il y a eu 1302 et 1500 refus aux portails Curie et Monod respectivement.

**Lecture du tableau :**

- "Appelés" : c'est le nombre d'appelés au premier tour de la procédure. Ce nombre est beaucoup plus grand que la capacité réelle (ligne "Capacités") de chaque portail, ceci pour faire converger plus vite l'algorithme en postulant que beaucoup de candidats renonceraient à leur vœux.
- "Acceptés" : acceptation définitive. La colonne suivante indique le nombre de "oui, si" parmi ces acceptations définitives.
- "Acceptés avec vœux en attente" : ces candidats ont la possibilité de maintenir leur candidature tant qu'un de leurs autres vœux est en attente.

Modifié le: lundi 4 juin 2018, 16:41

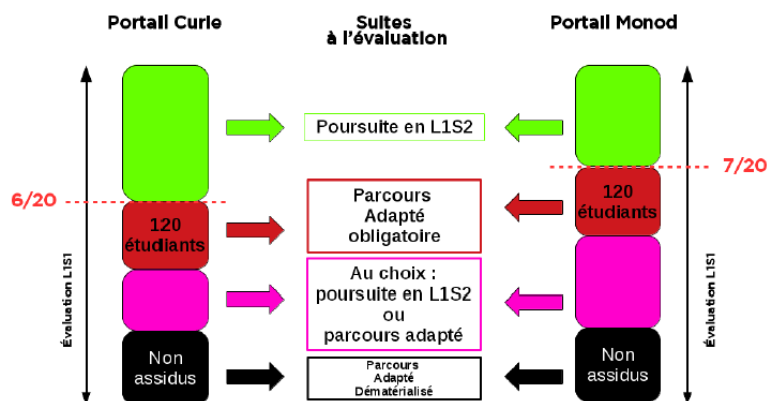
## Un site d'information : infoPSup

### Une évaluation pour qui ?

Durant le premier semestre (L1S1), les étudiants "oui, si" seront évalués sur la base des UE fondamentales du portail choisi.

À la fin du semestre, juste avant de faire les IP, un classement des étudiants "oui, si" sera établi par les commissions d'examen des dossiers. Ce classement, ainsi que leur assiduité aux contrôles continus et aux dispositifs de remédiation mis en place durant le L1S1, détermineront l'inscription pédagogique des étudiants "oui, si" :

- étudiants assidus :
  - note d'évaluation  $\geq$  note seuil : poursuite en L1S2 dans le menu de leur choix (Nota : la note seuil est de 6/20 pour le portail Curie et de 7/20 pour le portail Monod)
  - note d'évaluation  $<$  note seuil : pour les 120 premiers étudiants concernés, inscription obligatoire dans le parcours adapté de deux semestres. Pour les autres, ils peuvent choisir entre ce parcours adapté et la poursuite en L1S2
- étudiants non assidus : inscription d'office dans le parcours adapté sous sa forme dématérialisée.



**M. LEMOIGNO** précise que la composition de la commission pédagogique chargée de mettre en place les programmes et le résultat des discussions est également indiqué.

**M. BOUBY** regrette que seuls les enseignants aient accès à ces informations.

**M. LEMOIGNO** répond que les conseillers pourraient également y accéder.

Pour **M. BOUBY**, cela serait le minimum !

**M. BOUBY** remercie **M. LEMOIGNO** de bien vouloir transmettre ce lien ainsi que les accès à l'assemblée.

Vis à vis des propos tenus par **M. LEMOIGNO**, **M. BOUBY** voit bien que cette réforme a été mise en place n'importe comment. Chaque université et UFR a fait ce qu'elle voulait.

**M. BOUBY** demande à ce que soit projeté le plan d'action mis en place pour les « *Oui si* ».

Pour **M. BOUBY**, il n'est pas possible de sélectionner cette population. Si le parcours adapté est accordé à 120 étudiants ayant une note supérieure à 6 ou 7/20, comment faire avec le contrat pédagogique rédigé en amont ?

**M. BOUBY** constate qu'il est impossible de laisser le choix aux étudiants qui sont en dessous des 6 et 7/20 de continuer en S2 ou d'aller en parcours adapté, ce qui constitue une rupture d'égalité !

**M. BOUBY** rappelle que tous les « *Oui si* » ont été pris à la Faculté des Sciences sous le même contrat.

**M. BOUBY** craint qu'il y ait des contentieux juridiques suite à cela.

**M. BOUBY** précise que tous les étudiants voudront passer en S2, y compris ceux qui sont sélectionnés pour le parcours de remédiation. S'ils voient que des jeunes, moins bien classés qu'eux vont en S2... « *Cela risque de faire des histoires !* ».

**M. BOUBY** imagine que des étudiants feront exprès d'avoir une mauvaise note à leur partiel pour ne pas risquer d'aller en parcours adapté et passer directement en S2 ou faire le choix d'aller en parcours adapté, parce qu'eux auront le choix.

Pour **M. BOUBY**, il y a là un problème global.

Concernant le seuil de 6 ou 7/20, **M. BOUBY** se tourne vers **M. LEMOIGNO** « *Qu'est-ce qui t'assure que tu vas pouvoir cadrer le niveau dont tu as besoin en S2 et dans le parcours adapté ?* ». Il est contraignant de ne pas savoir comment cela va fonctionner dès le départ.

**M. BOUBY** ajoute qu'il faudra mettre en amont des limites de notes à faire apparaître dans les MCC.

**M. LEMOIGNO** précise que cela n'apparaît pas dans les MCC car ce ne sont pas des UE.

**M. BOUBY** signale que cela est dangereux.

**M. BOUBY** insiste : ce processus a été fait n'importe comment, rien n'est cadré. Cela pose des problèmes qu'il signale depuis le départ.

**M. BOUBY** peut se tromper mais, ne ment jamais.

**M. BOUBY** pense qu'accepter cette loi pour des raisons x ou y, c'est se mentir à soi-même !

**M. BOUBY** voit bien dans ce dispositif la mise en place du collège universitaire ! Selon lui, il convient d'être logique et bien réfléchir à ce que fait la composante. Cela est de la responsabilité des conseillers de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. BOUBY** rappelle que cette assemblée a pour responsabilité que les enseignements se déroulent de manière optimale que les étudiants puissent aller jusqu'au master. Elle a aussi une responsabilité dans la casse du système.

**M. BOUBY** est ulcéré de voir que le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier met en place cette « *saloperie* ».

**M. BOUBY** craint de voir les conséquences de ce dispositif sur les enseignants et les étudiants avant son départ à la retraite.

**M. BOUBY** informe que le statut des enseignants chercheurs est en train d'être étudié en Centrale.

Pour **M. BOUBY**, cela fait partie d'un tout qui est inacceptable !

**M. HOFFMANN** indique qu'il s'agit d'un processus lié à la mise en place de la lutte contre l'échec...

**M. BOUBY** reprend la parole et précise que la Faculté met en place le collège universitaire. Si le L3 ne vaut plus rien, les étudiants qui seront allés au bout n'auront, in fine, pas de travail à leur sortie de la Faculté et seront les derniers des travailleurs.

Pour **M. BOUBY**, il ne faut pas donner d'espoir comme quoi il y a un progrès dans la réussite : aucun moyen n'est donné pour cela !

**M. BOUBY** souligne que le parcours adapté est une bonne chose mais ne sera pas accessible à tout le monde.

**M. BOUBY** constate que des étudiants se sont « *enlevés* » des portails Monod et Curie pour s'inscrire dans des écoles privées car ils ont des moyens.

**M. BOUBY** se demande comment faire réussir les étudiants avec *autant « de bras et si peu de budget »* ? Ce n'est pas le système qui va résoudre le problème.

**M. HOFFMANN** rappelle que le taux de réussite en L1 est extrêmement faible.

**M. BOUBY** explique que les universités vont sélectionner les meilleurs étudiants : cela marquera la fin de des universités.

**M. HOFFMANN** répond à **M. BOUBY** qu'il y a un autre choix : « *celui de ne rien faire* ».

**M. BOUBY** précise que personne n'a dit qu'il fallait ne rien faire. Mais, mettre en place cette ignominie en opérant une sélection sans avoir de moyens supplémentaires est désolant !

Pour **M. LEMOIGNO**, le problème de la réussite ne se situe pas en L3 mais exclusivement en L1.

**M. BOUBY** demande à **M. LEMOIGNO** s'il a fait attention au niveau des étudiants de L3 ...

**M. LEMOIGNO** rappelle que le taux de réussite des étudiants à la Faculté dépend de leur niveau en 6<sup>ème</sup>. Cela signifie que les difficultés déjà présentes à ce niveau ne sont résolues ni au collège, ni au lycée. Brutalement, il va être demandé à la Faculté des Sciences de repartir à zéro pour que ces étudiants réussissent jusqu'à leur L3 : cela est-il faisable ?

Pour **M. LEMOIGNO**, la mise en place de ce dispositif va permettre de s'adresser à une partie de la population pour laquelle la Faculté suppose qu'elle a des chances de pouvoir se remettre à niveau.

**M. BOUBY** demande à **M. LEMOIGNO** d'expliquer sa mission de maître de conférences.

**M. LEMOIGNO** répond qu'il s'agit d'évaluer et de former.

« *De former tous les étudiants ayant le baccalauréat* » ajoute **M. BOUBY**.

**M. LEMOIGNO** rappelle que le bac est donné à 96% des lycéens ... S'il ne peut pas tout faire dans le cadre de ses missions, il essaye de réaliser la partie la plus utile.

**M. BOUBY** constate que le Conseil assume ce qu'il fait avec tous les risques qui s'en suivent.

Pour **Mme LERREDE**, la mission fondamentale de la Faculté des Sciences est de recevoir tous les étudiants qui souhaitent venir y étudier.

**Mme LERREDE** observe qu'une grande partie des bons étudiants ne viennent pas s'inscrire à la Faculté des Sciences : celle-ci n'accueillera finalement pas le « *haut du panier* ».

**Mme LERREDE** se demande l'image que va donner la composante aux étudiants qu'elle appellera fin juin ou en septembre.

Concernant le parcours adapté, **Mme LEREDDE** est favorable à sa mise en place tout en tenant compte des moyens que possède la Faculté. En effet, pour résoudre le problème de l'échec, la composante fait avec le peu de moyens qu'elle a : aussi, elle ne peut accepter tout le monde.

**Mme LEREDDE** souligne que **Mme Vidal**, ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation avait certifié que ce système convergerait rapidement ... Pour l'instant, ce n'est pas le cas.

**Mme LEREDDE** remarque que ce dernier est vendu pour résoudre l'échec, or actuellement, cela ne convient pas aux étudiants.

**M. BOUBY** craint que le Rectorat renvoie les « *Oui si* » n'ayant pas eu d'affectation. Tous les étudiants doivent avoir une place !

**M. BOUBY** pense que la Faculté n'accueillera que des « *Oui si* » ou très peu de « *Oui* ».

Pour **M. HOFFMANN**, si le Rectorat impose des étudiants, la Faculté des Sciences devra rappeler qu'elle ne peut les recevoir du fait des moyens qu'elle possède.

Selon **M. BOUBY** ; **M. HOFFMANN** n'aura pas le choix : il devra faire ce que lui imposera le Rectorat ou le Président de l'Université, sinon, il devra démissionner.

**M. BOUBY** informe l'auditoire que certaines universités ont refusé de faire un classement : suite à cela, il a été demandé aux Recteurs d'académie de le réaliser.

Pour **M. BOUBY**, la seule solution pour être écouté est de se mobiliser.

**M. HOFFMANN** rebondit sur les propos de **Mme LEREDDE** concernant l'image donnée par la Faculté. En réalité, il n'y a aucun changement avec APB : « *les parents venaient déjà pleurer pour que la Faculté des Sciences inscrive leurs enfants ayant fait uniquement des demandes pour des BTS et IUT qui avaient été refusées. En conséquence, l'image ne sera pas altérée !* ».

**Mme LEREDDE** ne parlait pas de l'image de l'université mais, de la manière dont celle-ci perçoit les étudiants.

Pour **Mme LEREDDE**, ce nouveau système génère un stress énorme pour les jeunes qui se retrouvent dans des conditions difficiles pour préparer leur baccalauréat.

**M. VERNICOS** partage les propos de **Mme LEREDDE** et précise que le Conseil porte la responsabilité de tout cela.

Suite à l'instauration de ce dispositif, **M. BOUBY** constate que le travail des enseignants chercheurs va augmenter et qu'in fine, si le taux de réussite n'est pas plus important, la Faculté des Sciences sera incriminée.

**M. HOFFMANN** trouve difficile d'être plus mauvais que ce qu'est l'université actuellement.

Pour **M. VERNICOS**, le système vient créer du stress supplémentaire pour les jeunes et du travail en complément pour les personnels. De ce fait, l'université est moins bonne !

**M. BOUBY** revient sur le contrat pédagogique : il craint qu'il y ait beaucoup de recours auprès du tribunal. Il faut faire très attention sur la manière dont la Faculté des Sciences rédigera ce document.

**M. BOUBY** rappelle qu'un fonctionnaire doit appliquer la loi qui a déjà été votée. « *Ici ce n'est pas le cas et c'est du grand n'importe quoi !* »

**M. LEMOIGNO** précise que même la Direction des Affaires Générales et Institutionnelles de l'Université de Montpellier est embêtée, car elle ne dispose pas de cadrage de la part du ministère.

**M. HOFFMANN** demande à **M. VERNICOS** si le Conseil a répondu à sa question diverse.

**M. VERNICOS** acquiesce : tout se passe exactement comme il le craignait !

**Mme FRERE** rebondit sur le tableau ParcoursSup s'adressant aux étudiants « *Oui si* ». Elle regrette que le parcours leur soit imposé : ces derniers doivent avoir le choix de faire ce qu'ils veulent.

Concernant les notes, **Mme FRERE** observe que des étudiants sont excellents lors des contrôles continus et ne réussissent pas leur examen terminal à cause du stress...

Pour **Mme FRERE**, il est « *bizarre* » de mettre des notes en contrôle continu et de ne pas les prendre en compte le contrôle terminal. Il arrive que des étudiants trichent en contrôle continu...

**M. HOFFMANN** signale que cela peut également arriver en contrôle terminal.

**Mme FRERE** pense que les « *Oui si* » devraient être pris en charge à partir du S1 et non du S2 car la plupart d'entre eux arrêtent leurs études durant le S1.

**M. HOFFMANN** rappelle qu'il y a déjà eu des discussions à ce sujet. Tous les étudiants ne viennent pas du même lycée, de la même région : il est donc difficile de savoir si ces derniers doivent être dirigés vers un parcours adapté ou s'ils peuvent suivre en S2.

La Faculté a préféré laisser le temps à l'étudiant de s'adapter pour que l'équipe pédagogique puisse ensuite faire la distinction entre celui qui aurait pu être un « *Oui* » alors qu'il est « *Oui si* » et inversement.

Concernant l'aspect obligatoire, **M. HOFFMANN** précise que cela a également été longuement débattu. Rares sont les étudiants qui comprennent qu'ils ont de mauvaises notes et ne réussiront pas. Ceux qui le pensent abandonnent et ceux qui ne le pensent pas sont face à l'échec.

**M. BOUBY** s'étonne que **M. LEMOIGNO** n'ait pas présenté la licence en deux ans.

**M. LEMOIGNO** répond que chaque chose se fait en son temps ...

**M. HOFFMANN** explique qu'avec l'arrêté licence qui va prochainement sortir, la licence en deux ans sera envisagée.

**M. BOUBY** informe l'assemblée que cela l'est aussi dans le contrat pédagogique.

**M. LEMOIGNO** indique que les étudiants qui effectueront la licence en deux ans la feront à distance car la Faculté n'a ni le temps ; ni les moyens d'organiser des sessions d'automne et de printemps. De ce fait, l'objectif sera de dématérialiser les unités d'enseignements que pourra suivre l'étudiant à condition qu'il soit assez brillant pour le faire.

Pour **M. BOUBY**, il est possible de revenir sur la valeur future du L3...

**M. HOFFMANN** pense qu'un excellent étudiant est en mesure de faire sa licence en deux ans. S'il possède ses capacités, pourquoi devrait-il attendre trois ans ? Bien entendu, il faut être certain que celui-ci puisse le faire.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** suggère que passer au point suivant.

## 7. POINT FINANCES

**M. HOFFMANN** invite **M. BRETAGNON** à réaliser un point sur les Finances.

Eu égard à l'heure avancée, **M. BRETAGNON** signale que des membres de l'assemblée lui ont demandé de reporter ce point au prochain Conseil.

**M. ALI** remarque que des élus sont restés jusqu'à maintenant.

**M. BRETAGNON** va en conséquence donner quelques informations aux présents.

**M. BRETAGNON** rappelle que l'an dernier, la Faculté des Sciences a connu des soucis financiers, en particulier sur la masse salariale. Un point complet sera effectué lors de la séance du mois de juillet.

**M. BRETAGNON** indique que l'Université de Montpellier lui a enfin communiqué les chiffres définitifs relatifs à l'exécution.

**M. BRETAGNON** explique que l'exécution 2017 s'est assez mal passée du fait du déficit, ce qui a amené la Direction à prendre des mesures drastiques sur le budget 2018.

**M. BRETAGNON** souligne que la Faculté des Sciences a pris des engagements vis-à-vis de l'Etablissement :

- disposer d'un budget en équilibre au niveau de l'exécution,
- ne plus reporter des heures d'une année sur l'autre. « *Des vacances réalisées en 2015 sont encore payées sur le budget de cette année !* »

**M. BRETAGNON** ajoute que la contrepartie de l'Université de Montpellier est d'avoir abondé une aide de 100000 euros pour passer ce cap.

Concernant le budget en lui-même, **M. BRETAGNON** informe les membres du Conseil que la Faculté des Sciences a procédé à deux grandes opérations :

- le budget global des départements a été réduit de 100 000 euros,
- le budget global du central FdS l'a été également de la même somme, sur les agents non titulaires.



**M. BRETAGNON** note qu'une certaine somme a été mise en réserve pour régler le problème de cette année. Au mois de juillet, est prévu le second Budget Rectificatif (BR2) de l'Université de Montpellier. La Faculté sera obligée d'abonder sa masse salariale de 200 000 euros.

**M. VERNICIOS** s'étonne car l'Université de Montpellier sait très bien que la Faculté des Sciences a besoin de ces 200 000 euros.

**M. VERNICOS** demande si l'Etablissement va donner cette somme à la Faculté ou faire semblant que tout va bien ...

**M. HOFFMANN** répond que l'Université ne donnera rien.

**M. BRETAGNON** informe que celle-ci va « transformer » des sommes du budget fonctionnement / investissement en masse salariale.

**M. BRETAGNON** précise que l'Université de Montpellier pense qu'il faudra transformer 400 000 euros et non 200 000 euros.

**M. FILHOL** interroge **M. BRETAGNON** : « Pourquoi parle-t-on de 200 000 euros si c'est 400 000 euros ? »

**M. BRETAGNON** réalisera une présentation concise de l'exécuté 2017, avec des chiffres précis lors de la séance du mois de juillet.

**M. VERNICOS** signale que l'Université de Montpellier dispose d'un budget de plus de 260 millions. La Faculté a un déficit de 400 000 euros soit, 0,2% du budget.

Pour **M. VERNICOS**, « l'Etablissement se moque de l'UFR Sciences en lui spécifiant qu'elle a un problème ! » Et ce, d'autant plus que certaines composantes sollicitent beaucoup plus d'argent alors qu'elles ont moins d'étudiants. Cela est problématique !

**M. HOFFMANN** rappelle que les composantes seront évaluées de la même façon et auront toutes les mêmes indicateurs. Cela permettra de comparer et de dire si la Faculté des Sciences est la plus pauvre.

**M. ALI** sollicite davantage d'informations sur les indicateurs.

**M. BRETAGNON** répond que les Contrats Objectifs Moyens - COM - sont en cours d'exécution. Lorsqu'ils arriveront à terme, les indicateurs seront définis par **M. FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration.

**Mme LEREDDE** se demande qui va les déterminer.

**M. BRETAGNON** précise que ce sera l'Université de Montpellier. Il ne connaît pas la politique de **M. FABRE** et **M. AUGÉ** sur ce point.

**M. VERNICOS** est indigné : « la Faculté des Sciences a déjà fait beaucoup d'économies ces dernières années : cette année, c'est le bouquet ! Entre ParcoursSup qui a requis une énergie considérable plus le reste : c'est impossible ! »

**M. VERNICOS** pense que c'est à la Direction de la Faculté de dire « stop » et de défendre les enseignants de la composante.

**M. VERNICOS** a l'impression que la Faculté des Sciences est la dernière roue du carrosse de l'Université de Montpellier.

**M. BRETAGNON** souligne qu'il y a quinze autres composantes.

Selon **M. ALI**, il convient de souligner que la Faculté dispose d'indicateurs spécifiques et différents par rapport à ceux des autres composantes.

**M. BRETAGNON** lui demande plus d'informations.

**M. ALI** compare l'UFR Sciences à l'UFR Droit. Notre UFR réalise plus de travaux pratiques et de sorties terrain alors que l'UFR Droit enseigne via des livres et cours magistraux ... Il faudrait être capable de défendre la Faculté en termes de spécificités !

**M. HOFFMANN** indique que tout cela apparaît dans le COM.

Pour **M. ALI**, il faut savoir ce que la Faculté veut faire : « être ambitieuse et développer des choses, ou demander le strict minimum en terme de fonctionnement et rester telle quelle ? ».

**M. BRETAGNON** répond qu'il faut montrer à l'Université de Montpellier que la Faculté des Sciences utilise correctement ses moyens et qu'elle pourra ensuite en demander plus.

**M. BRETAGNON** prend l'exemple des heures complémentaires : l'an dernier, 13 000 Hetd étaient payées l'an dernier, cette année, 9000 heures sont déclarées à l'heure actuelle.

**M. BRETAGNON** se demande sur quoi il peut se baser dans sa discussion budgétaire ?

**M. BRETAGNON** note que pour le Département Chimie, « *il n'y a que 32 heures qui posent problème mais dans certains Départements, c'est beaucoup plus !* ».

**M. FILHOL** pense qu'il faut améliorer les procédures de paiement des heures complémentaires des vacataires.

**M. HOFFMANN** précise que ce n'est pas le paiement qui pose souci, mais toutes les étapes pour y procéder.

**M. ALI** se demande comment faire pour améliorer tout cela.

**M. BRETAGNON** rappelle qu'à partir de l'an prochain tout passera par PROSE : « *ce qui sera rentré dans l'application sera payé, ce qui ne sera pas fait ne le sera pas.* ».

Pour **M. VERNICOS**, tout travail réalisé doit être payé. Les syndicats attaqueront la Faculté au Tribunal administratif si elle ne règle pas le travail effectué.

**M. BRETAGNON** indique que les syndicats n'attaqueront pas la Faculté des Sciences mais, l'Université de Montpellier.

**M. ALI** explique à **M. VERNICOS** que des responsables d'UE font intervenir des vacataires qui ne remplissent pas OREC avec les documents demandés.

**M. VERNICOS** constate que le métier d'enseignant chercheur a évolué, ils ne sont plus seulement enseignants chercheurs mais, chargés de missions, encadrant, administratif...

**M. MARIN** précise que le suivi des vacances est assuré par une secrétaire au sein du Département Mathématiques. Celles-ci doivent être déclarées avant que les enseignements aient lieu. Lorsque cela est fait, le vacataire remplit un document.

**M. BRETAGNON** explique qu'il y a trois étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : la demande d'intervention précise le nombre d'heures que doit faire le vacataire dans une certaine UE,
- 2<sup>ème</sup> étape : le service fait,

Entre ces 2 étapes, une concerne uniquement le vacataire : sa déclaration sur OREC (logiciel de gestion des vacataires).

**M. MARIN** observe qu'il faut régulièrement relancer les vacataires.

Pour **M. ALI**, il faut leur expliquer que cela est obligatoire sinon, ils ne pourront être payés.

**M. BRETAGNON** indique que les services de la Faculté des Sciences adressent chaque année aux vacataires l'ensemble de la procédure avec le lien OREC - dont les Départements ont déclaré qu'ils allaient effectuer les interventions -.

**M. BRETAGNON** ajoute que les services opèrent un suivi précis pour savoir si le vacataire a bien saisi son dossier administratif dans OREC. « *Quand il y a un problème, le vacataire et le secrétariat de Département en sont informés !* »

**M. ALI** se demande comment résoudre ce problème.

Pour **M. BRETAGNON**, celui-ci doit être envisagé dans le cadre de PROSE.

**Mme FICHARD-CARROLL** souhaite intervenir sur la répartition des moyens et la politique de l'Université de Montpellier en la matière.

**Mme FICHARD-CARROLL** confirme que chaque composante a ses spécificités. Elle pense qu'il serait intéressant d'expliquer aux conseillers comment se fait la répartition des moyens à l'UM. Cela permettrait d'avoir une transparence et d'argumenter nos revendications auprès de l'Etablissement.

**M. BRETAGNON** répond que cette demande a été faite auprès de **M. FABRE** qui a promis de faire cette intervention en Comité de Direction. Toutefois, si le Conseil sollicite cette même information, cela lui sera demandé.

**Mme DE SAPORTA** revient sur l'intervention des vacataires.

**Mme DE SAPORTA** croit qu'un certain nombre de choses peuvent être améliorées, notamment au niveau de l'application OREC qui, très souvent, n'est pas ouverte début septembre.

**Mme DE SAPORTA** ajoute que ce qui fait souvent traîner les dossiers est que les intervenants n'ont pas immédiatement leur autorisation de cumul. Même s'ils relancent leurs instances, cela traîne ...

**M. BRETAGNON** regarde dans un premier temps le travail réalisé par le Département. Il y a ensuite les problèmes OREC qui dépendent très peu des Départements d'enseignement.

Pour **M. BRETAGNON**, ce qui importe est que les enseignants ne fassent intervenir des personnes que si ces dernières sont déclarées et ont complété les services faits.

**M. HOFFMANN** confirme : le problème est bien là, il convient de sensibiliser les responsables d'UE car tout cela fausse le prévisionnel de manière importante.

**M. VERNICOS** sollicite plus d'informations sur la politique de la Direction quant à la transparence des enseignements sur PROSE. Il existe une option dans le logiciel permettant d'obtenir une visibilité pour tous mais, l'ensemble des Directeurs de Faculté aurait refusé cette option.

**M. HOFFMANN** n'a jamais entendu cela. Il demande à **M. VERNICOS** s'il s'agit « *d'un bruit de couloir* » ou si cette information est officielle.

**M. VERNICOS** répond qu'il s'agit d'une information sérieuse et lui transmet le document par courriel.

**M. HOFFMANN** aimerait bien qu'il y ait une transparence pour la Faculté des Sciences. Cette demande n'a jamais été faite auprès des Directeurs de composante.

**M. ALI** revient sur le budget et indique à **M. HOFFMANN** que les Directeurs sont prêts à faire des efforts. Toutefois, la Direction doit leur donner un maximum d'éléments.

**M. MÜNCH** demande si **M. HOFFMANN** dispose de plus de renseignements concernant les projets pédagogiques.

**M. BRETAGNON** relève que **M. MÜNCH** n'était pas présent en Comité de Direction du 5 juin dernier. Ce point y a été évoqué.

**M. BRETAGNON** explique qu'il a effectué à cette occasion un appel à projets pédagogiques, en spécifiant que la Direction travaillera sur une enveloppe préétablie. Il a demandé à ce que chacun des Départements lui fasse remonter un seul projet.

**M. BRETAGNON** ajoute que la Direction remontera en septembre, à l'échelle centrale de l'Université de Montpellier, l'ensemble des crédits d'investissement qui n'ont pas été engagés en juillet par les Départements. Cela avait été également fait l'an dernier et abondera l'enveloppe des projets pédagogiques.

**M. ALI** demande la mise en place d'une journée de travail permettant de discuter des indicateurs et du budget « *stratégique* » pour que tout le monde ait la même information.

**M. HOFFMANN** indique que cela sera fait en deux temps avec la présence de **M. FABRE** : en Conseil et en Comité de Direction.

Sans autre intervention de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette 7<sup>ème</sup> séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 12 heures 50**.

**M. HOFFMANN** remercie les conseillers et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **4 juillet prochain à 9h, à la Salle des Actes, du campus Triolet**.

**Le Président de séance**

**La Secrétaire de séance**

**Alain HOFFMANN**

**Sandra GAUCERAND**

**CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER**

Conseil	Date	Lieu
n°289	4 juillet 2018	Salle des Actes

**DESTINATAIRES**

1. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
2. **Philippe AUGE**, Président UM,
3. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
4. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
5. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
6. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
7. **Alexis VANDEVENTER**, Vice-président étudiant UM,
8. **Romain JACQUET**, Directeur Général des Services UM,
9. **Philippe LASHERMES**, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM,
10. **Pascale SAURET**, DGSA chargée de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM,
11. **Sébastien PONS**, DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM,
12. **Yves CORREC**, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM,
13. **Claude BAGNOL**, Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM,
14. **Charles PINERO**, Directeur des Ressources Humaines UM,
15. **Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement FdS**,
16. **Chefs de Service FdS**.